

VRS

La Vie de la recherche scientifique

396
janv./fév./mars/avril
2014

Prix au numéro : 8 €



DOSSIER

Métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur : *Les Temps modernes ?*

ZOOM

Mutations des publics étudiants

HORS CHAMP

Études féministes et recherches de genre

VRS

La Vie de la recherche scientifique



La Vie de la recherche scientifique (VRS) explore les grandes questions scientifiques et politiques en lien avec les préoccupations de la société et des mouvements sociaux. Retrouvez au fil des dossiers les grands sujets qui sont au cœur de vos interrogations et de vos exigences



ABONNEMENT ANNUEL • 4 NUMÉROS PAR AN

INDIVIDUEL : 25 € • INSTITUTIONNEL : 50 €

REVUE ÉDITÉE PAR LE SYNDICAT NATIONAL DES CHERCHEURS SCIENTIFIQUES (SNCS-FSU)

INSTITUTION :

NOM : **PRÉNOM :**

Adresse :

Courriel :

Tél. : **Télécopie :** **Mobile :** **Dom. :**

Abonnement à compléter et à renvoyer avec votre règlement au Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU) 1, place Aristide Briand, 92195 Meudon Cedex

tél. : 01 45 07 58 70 - télécopie : 01 45 07 58 51 - courriel : vrs-sncs@cnrs-belleuve.fr

RÉGIE PUBLICITAIRE : COM D'HABITUDE PUBLICITÉ, Tél : 05 55 24 14 03 / 06 19 94 66 85

Tous ensemble pour l'emploi scientifique

Le SNCS et le SNESUP se battent pour redonner à la France une position honorable au plan international en matière de financement de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR). Ils luttent depuis de nombreuses années contre la perte des emplois scientifiques statutaires et contre l'explosion de la précarité dans nos secteurs.

Le financement que consacre la France à sa recherche publique (universités et organismes) et à sa recherche privée stagne depuis dix ans autour de 2,25 % du PIB. Cette stagnation de la dépense intérieure en matière de recherche et de développement versus le PIB a, selon les chiffres de l'OCDE, fait reculer le pays de la 7^e à la 15^e place dans le classement mondial entre 1995 et 2011. Si on inclut le financement de l'enseignement, l'effort en matière d'enseignement supérieur et de recherche nous place au 20^e rang mondial.

Nos élus au Conseil scientifique (CS) du CNRS ont donné l'alerte à partir des données chiffrées collectées notamment par les études de nos syndicats. La déclaration solennelle du CS sur l'emploi scientifique est enfin reprise par les médias.

Sans créations de postes, la chute des emplois scientifiques se trouvera aggravée dans les prochaines années du fait (i) de la situation économique globale et de la politique des industriels en matière de recherche et développement, qui conduisent à une réduction des embauches dans les entreprises, notamment pour les docteurs, (ii) de la diminution brutale du nombre de départs à la retraite dans le secteur de l'ESR qui va s'accroître dans les années à venir (chute d'environ 40 % du nombre de postes libérés en 2014 pour le CNRS et les universités, situation identique dans les autres organismes de recherche), (iii) des difficultés budgétaires dans lesquelles la loi LRU a placé les organismes de recherche et les universités qui depuis plusieurs années multiplient les gels d'emplois.

Au moment où le potentiel scientifique, public et privé, de notre pays s'affaiblit, où notre potentiel industriel se délite, on constate l'échec du crédit impôt recherche, faute de contrepartie pour développer l'innovation, le transfert et pour créer des emplois scientifiques.

Le pacte de responsabilité, annoncé par le gouvernement, entraîne 30 milliards de baisse des cotisations sociales patronales. En outre 50 milliards d'économies sont programmées sur les trois prochaines années, ce qui va aggraver la politique d'austérité et entraîner une nouvelle et inacceptable diminution des dépenses publiques.

Nous devons peser sur les choix budgétaires déjà faits et à venir pour stopper une politique qui risque de purement et simplement anéantir le recrutement des chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs et techniciens dans les prochaines années.

La bataille de l'emploi scientifique se gagnera en rassemblant l'ensemble de la communauté scientifique. Les organismes de recherche et les universités doivent se mobiliser, à travers leurs instances scientifiques : le Comité national de la recherche scientifique, le Conseil national des universités, les commissions scientifiques spécialisées ou sectorielles, les conseils scientifiques.

L'ensemble des personnels de l'ESR, titulaires et précaires, doivent s'organiser dans les laboratoires et les universités. **L'emploi scientifique est en danger de mort : tous ensemble, répondons, diffusons, organisons les actions qui seront proposées.** ■



Patrick Monfort →

Secrétaire général du SNCS-FSU

Syndicat national des chercheurs scientifiques [SNCS-FSU]

1, place Aristide-Briand. 92 195 Meudon Cedex
Tél. : 01 45 07 58 70. Fax : 01 45 07 58 51

Courriel : sncs@cnrs-bellevue.fr

www.sncs.fr



Syndicat national de l'enseignement supérieur [SNESUP-FSU]

78, rue du Faubourg Saint-Denis. 75010 Paris
Tél. : 01 44 79 96 10. Fax : 01 42 46 26 56

Courriel : accueil@snesup.fr

www.snesup.fr



→ **Directeur de la publication** : Patrick Monfort → **Directeur délégué** : Jean-Luc Mazet → **Rédacteurs en chef** : Chantal Pacteau et Gérard Lauton → **Comité de programmation** : Les bureaux nationaux du SNCS et du SNESUP → **Ont participé à ce numéro** : Florence Audier, Henri-Édouard Audier, Noël Bernard, Michel Blay, Christophe Blondel, Pierre Chantelot, Sylvie Cromer, Christine Eisenbeis, Laurence Favier, Roland Gori, Maxence Guesdon, Rachid El Guerjouma, Marc Guyon, Pierre Hébert, Claudine Kahane, Raphaëlle Krummeich, Gérard Lauton, Michelle Lauton, Jean-Louis Le Goff, Françoise Picq, Bernard Stiegler, Bruno Truchet → **Secrétaire de rédaction et maquette** : Emmanuelle Pasquier → **Couverture** : © Élise Langellier. Photo : © université de Genève. Rudolph Menthonnex. Petit garçon réalisant une expérience piagétienne sur l'équilibre des poids. → **Impression** : SIPé. Z.I. des Radars. 10 ter, rue Jean-Jacques Rousseau. 91350 Grigny → **Routage** : Improfi → **Régie publicitaire** : Com d'habitude publicité. 25 rue Fernand-Delmas, 19 100 Brive-la-Gaillarde. Tél. : 05 55 24 14 03. Fax : 05 55 18 03 73. Contact : Clotilde Poitevin-Amadiou (www.comdhabitude.fr). contact@comdhabitude.fr → **La Vie de la recherche scientifique** est publiée par le **SNCS-FSU**, 1 place Aristide-Briand 92 195 Meudon Cedex. Tél. : 01 45 07 58 70. Fax : 01 45 07 58 51 - sncs@cnrs-bellevue.fr. **Commission paritaire** : 0414 S 07016. **ISSN** : 0755-2874. **Dépôt légal à parution**. **Prix au numéro** : 8 € Abonnement annuel (4 numéros) : 25 € (individuel), 50 € (institutionnel).

→ Éditorial	3
→ Actualités	6
→ Dossier	10
Métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur : Les Temps modernes ?	
Les métiers de chercheur et d'enseignant-chercheur doivent-ils s'épuiser dans la glu ? Michel Blay	10
En finir avec l'interventionnisme étatique et les recettes néolibérales Rachid El Guerjouma	11
Faut-il renoncer au bonheur et à la liberté dans les métiers de l'enseignement et de la recherche ? Roland Gori propos recueillis par Chantal Pacteau et Emmanuelle Pasquier	13
Souffrance, plaisir et organisation du travail de la recherche scientifique Marc Guyon	16
L'inventeur académique, un oxymore ? Raphaëlle Krummeich	18
Regard d'universitaire en sciences humaines et sociales Laurence Favier	21
Enseignants-chercheurs et chercheurs : des métiers sous pression Chantal Astier, Philippe Büttgen, Xavier Delfosse, Juliette Leblond Table ronde coordonnée par Gérard Lauton	23
Quand les réformes mettent à mal les conditions de travail Noël Bernard	27
Le devenir des docteurs Henri Audier	30
Le parcours du combattant post-doctoral Florence Audier	31
La nouvelle génération témoigne Bruno Truchet	32
Des ingénieurs de recherche sous la loupe... Pierre Hébert	34
Le métier de chercheur : du nouveau sous le soleil ? Christophe Blondel	36
L'avenir numérique de l'Université Bernard Stiegler	38
→ Zoom	41
Mutations dans la prise en compte des publics étudiants	
→ Hors champ	43
Études féministes et recherches de genre	
→ Hommage	46
François Rochigneux nous a quittés	

Conditions de travail, conditions d'études

Rencontre-débat avec témoignages : le mercredi 9 avril 2014 à 14 h

Les conditions de travail des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) et les conditions d'études des étudiants se dégradent.

- **Côté personnels** : pénibilité, surcharge de travail, harcèlement au travail, précarité, mal-être social, psychologique, physique, pouvant conduire certaines personnes à la prise de médicaments, au syndrome d'épuisement professionnel (*burn out*) voire au suicide.
- **Côté étudiants** : surcharge des groupes de TD et TP, manque d'enseignants, précarité

financière et fragilité sociale obligeant au salariat, stress, insomnie, dépression, pensée suicidaire, renoncement aux soins et automédication, conduisant à l'échec des études universitaires.

Les économies budgétaires dans la fonction publique vont accroître les difficultés des établissements de l'ESR, des personnels et étudiants.

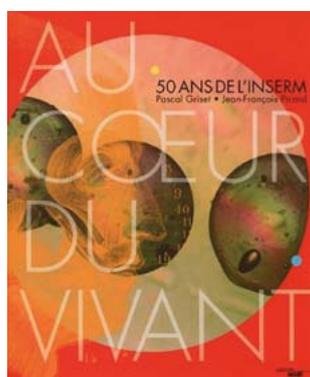
Pour parler de cette situation, le SNCS et le SNESUP avec d'autres organisations syndicales appellent à débattre des conditions de travail et d'études et à refuser leur dégradation. ■

50 ans de l'Inserm : organisation par les syndicats d'une journée pour l'expression des personnels

L'Inserm a 50 ans en 2014. Cela donne lieu à divers événements : l'Inserm, outre des conférences, projections, et diverses manifestations à destination du public, organise à la Sorbonne le 3 avril, un show publicitaire à destination des politiques, qui ne permettra en rien l'expression des personnels et où leur participation à la vie de l'Inserm n'apparaîtra pas.

Les organisations syndicales ont décidé d'organiser le 2 avril une journée où l'Inserm, en tant qu'organisme national de recherche internationalement reconnu, et ses personnels, notamment certains qui participent aux instances, conseils et comités qui le font vivre, seront mis en valeur. Journée pendant laquelle les personnels travaillant à l'Inserm pourront exprimer leur

attachement à leur métier, à leurs missions, et à l'organisme dans lequel ils travaillent. Ils pourront y décrire les conséquences sur le fonctionnement de l'Inserm de la montée en puissance du financement sur contrat, des évaluations des laboratoires par l'AERES, de l'absence d'une politique de recrutement qui sont sources de difficultés : désarroi des personnels en CDD, pression sur les chercheurs pour la publication d'excellence gage d'obtention de financement, pression croissante sur les techniciens et ingénieurs pour effectuer un travail difficile... ■



@ Blog des 50 ans de l'Inserm
vus par ses personnels

<http://colloque-des-personnels-50ans-inserm.fr/>

Le conseil scientifique du CNRS sonne l'alarme sur l'emploi scientifique

À l'issue de son mandat (2011-2014), le conseil scientifique (CS) a adopté à l'unanimité un texte – *La crise de l'emploi scientifique en France et ses dangers : analyse chiffrée du Conseil Scientifique du CNRS* – qui présente une analyse chiffrée de l'investissement et de l'emploi scientifique en France et dans le monde pour convaincre de la gravité de la situation et propose des solutions pour que la capacité de la France à effectuer des recherches de haut niveau ne continue à reculer.

Si le CS souhaite alerter les pouvoirs publics et la société civile sur les dangers que les perspectives actuelles en matière d'emploi scientifique, particulièrement sombres, font courir à la recherche française, c'est que les recrutements dans ce secteur sont en diminution constante depuis une dizaine d'années

et les organismes de recherche, dont le CNRS, pourraient bientôt ne plus recruter (années dites « blanches »). Les conséquences se font déjà sentir à travers une crise de la vocation scientifique des nouvelles générations. Si les jeunes se détournent de ces apprentissages et de ces carrières, c'est l'ensemble du système français de recherche qu'on aura mis à mal, et avec lui, les perspectives d'innovation, d'emploi mais aussi d'influence de notre pays dans le moyen terme. Ce scénario est d'autant plus vraisemblable que nos voisins, en particulier l'Italie et l'Espagne, en font déjà l'amère expérience. ■

▼

« Aujourd'hui, en plus de maintenir l'emploi scientifique statutaire en remplaçant les départs à la retraite, il faut résorber la précarité et redonner aux carrières scientifiques dynamisme et inventivité. »

▲

@ Un dossier complet est consultable sur le site du SNCS-FSU

<http://sncs.fr/spip.php?article3513>

Exiger un réel agenda social

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR) a proposé aux organisations syndicales de l'ESR de signer un protocole social avec la ministre et la conférence des présidents d'université (CPU) en décembre dernier. Alors que l'Unsa Éducation et le Sgen-CFDT ont annoncé immédiatement leur accord à ce programme de travail, la FSU, la Ferc-CGT et le Snpress-FO ont dénoncé la méthode qui ne permettait pas de négocier le contenu de ce protocole établi par le MESR. La FSU a proposé des voies de travail lors d'une rencontre avec le cabinet le 7 janvier 2014.

Des pistes de travail très partielles sont indiquées dans le protocole signé par la ministre, l'Unsa Éducation, le Sgen-CFDT et la CPU le 17 février 2014, alors que la FSU considère que l'ensemble des sujets concernant l'ESR doivent faire l'objet d'un traitement plus global dans le cadre d'un agenda social dont la méthode et les thématiques auront été préalablement concertées, de manière transparente avec l'ensemble des organisations syndicales.

La FSU est prête à travailler à la mise en place d'un tel cadre permettant de discuter de tous les sujets concernant les personnels de l'ESR. ■

Non, monsieur le président, ce n'est pas à l'homme de s'adapter à l'outil...

Dans son discours de vœux le 9 janvier 2014, le président de l'Inria a une nouvelle fois déclaré qu'il fallait adapter les pratiques de travail aux outils. Les représentants du personnel (SNCS/FSU, SNTRS/CGT, Sgen/CFDT) au conseil national d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail (CNHSCT) du 23 janvier 2014 ont fait la déclaration suivante :

Le CNHSCT tient à rappeler les obligations de l'employeur en ce qui concerne la mise à disposition d'outils adaptés. En effet, l'article L. 4121 du Code du travail précise que l'employeur doit **« adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé »**.

Le CNHSCT remarque également que le plan stratégique Inria « Objectif Inria 2020 » indique, p. 35 : **« l'utilisateur ne doit plus être intégré après coup mais placé dès le départ au centre du processus de conception des systèmes interactifs. indépendamment de leur qualité technique, ces systèmes doivent devenir accessibles et utilisables. Pour cela ils doivent être adaptés à leurs contextes d'usage afin d'exploiter au mieux la complémentarité entre humains et machines »**. Le CNHSCT considère que les déclarations selon lesquelles les agents devraient s'adapter aux outils, logiciels en particulier, sont susceptibles de sortir du cadre légal, et sont contraires aux objectifs affichés de l'Inria. Le CNHSCT regrette le désintérêt exprimé une fois de plus par la direction, à l'occasion des vœux du président pour 2014, pour les conditions de travail des agents. ■



© Inria / Photo Kaksonen

Fusion du CNESER et du CSRT : vigilance !

Depuis 1982, le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) et le Conseil supérieur de la recherche et de la technologie (CSRT) se partagent l'examen de la politique gouvernementale d'enseignement supérieur et de recherche. Ces conseils réunissent des représentants de l'enseignement supérieur (élus, au CNESER) ou des organismes de recherche (nommés, au CSRT) et des représentants de la société (les

« grands intérêts nationaux »). La loi sur l'Enseignement supérieur et la recherche de juillet 2013 les a fusionnés.

Une grande vigilance s'impose sur les modalités de constitution et de fonctionnement d'un tel volumineux CNESER, aux missions élargies, afin qu'elles ne se traduisent pas par un recul de la démocratie et une confiscation de l'expression de la communauté universitaire et de recherche. ■

Une loi pour les étudiants en stage

Trop souvent employé en lieu et place d'un salarié, un stagiaire « gratifié » de 436 € par mois à temps plein est une aubaine pour les entreprises. Une proposition de loi se propose d'améliorer l'encadrement et le statut du stagiaire.

Certains objectifs de la proposition de loi adoptée vont dans le bon sens : limitation du nombre de stagiaires encadrés par un tuteur et par l'entreprise selon ses effectifs, application du Code du travail et inscription du stagiaire dans un registre dédié du personnel. Certaines dispositions, pointées par le SNESUP ont été prises en compte : accès au restaurant d'entreprise ou aux Tickets-restaurants. Il bénéficie également de la prise en charge des frais de transport. La gratification accordée pour les stages d'une durée supérieure à deux mois démarre dès le premier jour du stage.

Le SNESUP travaillera à l'amélioration des conditions d'accueil des stagiaires ainsi qu'à la reconnaissance du travail des encadrants dans cet acte pédagogique. Il veillera à ce que la situation budgétaire dramatique des universités n'incite pas à remplacer des modules de formation par des stages moins onéreux. ■





Métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur : *Les Temps modernes ?*

« Depuis quelques années, un dirigisme [...] transforme progressivement les chercheurs en tâcherons et en spécialistes des tableaux Excel ». Michel Blay dénonce « un taylorisme et une prolétarianisation des métiers » et appelle à renouer avec « le sens du travail collectif contre la stérile concurrence de tous contre tous ».

Selon Rachid El Guerjouma, président de l'université du Maine, « cette approche est fractale, elle est déclinée, identique à elle-même, à toutes les sous-structures [...] organismes, universités, UFR, laboratoires, formations, jusqu'aux individus » et il en appelle à « un ESR collaboratif, collégial et démocratique ».

Pour Roland Gori « dans un renversement remarquable, les producteurs de contenus doivent répondre de leurs activités à des personnels qui, au lieu de les épauler dans leurs missions, deviennent des contremaîtres qui les maltraitent » et comme les autres professionnels des secteurs dédiés au bien public « ils doivent désormais [...] se conformer à une vision quantitative et productiviste du monde. La valeur aujourd'hui se trouve déterminée par un degré de conformité à des procédures ».

Cependant Philippe Büttgen salue « l'extraordinaire endurance des chercheurs et enseignants-chercheurs (qui) repose sur une idée de la recherche et de l'université que les "réformes" successives ont ébranlée mais pas abolie ».

Gérard Lauton

Les métiers de chercheur et d'enseignant-chercheur doivent-ils s'épuiser dans la glu ?

Depuis quelques années, un dirigisme explicite et implicite s'impose au monde de la recherche tout autant qu'à celui de l'enseignement. Un dirigisme qui transforme progressivement les chercheurs en tâcherons et en spécialistes des tableaux Excel. Le taylorisme et la prolétarianisation des métiers de la recherche sont à la porte des laboratoires. Ils y sont parfois déjà entrés avec les procédures automatisées et les normes ISO.

Michel Blay, philosophe et historien des sciences

Qu'est devenu le métier de chercheur ? Ou plus précisément, quel temps un chercheur ou un enseignant-chercheur peut-il encore consacrer à son métier ? Chacun se plaît à croire que sa tâche reste l'accroissement des connaissances, la construction de rationalités de telle sorte, comme le disait Fontenelle, que la raison se trouve satisfaite et qu'ainsi, d'une certaine manière, la vie intellectuelle s'apparente aussi à une vie spirituelle tout en apportant les bienfaits du savoir à la communauté. De cela il faut faire table rase ; l'essentiel est ailleurs. Il est dans la quête éperdue d'argent, de moyens pour travailler, dans l'obsession des dossiers à remplir pour gagner des appels d'offres. Monter une expérience, aller travailler dans des archives et voilà qu'une montagne de paperasse et de dossiers numériques vient s'interposer entre la pensée et l'action. Une montagne de paperasse comme de la glu qui empêche d'avancer. Lorsqu'une subvention finit par arriver, il reste les dossiers d'évaluation de l'équipe, des chercheurs, des personnels techniques (ITRF). Des dossiers pour tout comme autant de répertoires de données qui iront se perdre en flux numériques dans les bureaux du ministère ou des agences de notation.

Une fois le chercheur extirpé de la glu managériale, quelques miettes de temps, tombées de la table, lui permettent de croire qu'il pourrait maintenant faire un peu de recherche. Trop tard, une nouvelle procédure de gestion des personnels arrive ou les maquettes de mastère sont à refaire... Le temps laissé (volé) pour la recherche s'efface pour rien ou pour si peu.

Innovons pour sortir de la glu

Les chercheurs doivent innover, c'est le leitmotiv à la mode au ministère ou dans le programme européen « Horizon 2020 », alors innovons !

Remettons-nous à faire de la recherche, développons les connaissances ; retrouvons la joie de l'expérience et de l'initiative intellectuelle ; réapprenons la liberté des projets et des spéculations et laissons l'ANR et l'AERES/HERES imprimer du papier et compter le vide ; renouons avec le sens du travail collectif contre la stérile concurrence de tous contre tous. En un mot, redevenons des chercheurs et des enseignants-chercheurs dignes, c'est-à-dire responsables de leurs travaux et de la vie scientifique de leur établissement.

Pour se donner un peu de force, relisons l'exposé des motifs de l'ordonnance du 2 novembre 1945 recréant le CNRS à la Libération dans un cadre démocratique et républicain :

« En associant à l'activité de l'établissement les savants et les chercheurs [...] en faisant d'eux non plus de simples conseillers mais des collaborateurs réels, cette ordonnance introduit dans le statut de la recherche un nouvel élément de force et de cohésion. On est en droit d'espérer qu'il contribuera à rendre à la France dans le domaine de la science un rang digne de sa grandeur retrouvée. »

Quelques lignes que certains, en haut lieu, seraient bien inspirés de lire et de méditer, pour enfin innover ! ■

En finir avec l'interventionnisme étatique et les recettes néolibérales

Concurrence, management et loi du plus fort sont convoqués pour piloter et hiérarchiser un paysage universitaire qui a plutôt besoin d'une nouvelle donne coopérative, d'un rattrapage de ses moyens et d'un ancrage sans subordination lui permettant de jouer son rôle social au service de la collectivité.

Rachid El Guerjouma, président de l'université du Maine, Le Mans - Laval

Les normes néolibérales et l'idéologie managériale, telles qu'insidieusement déclinées dans le système universitaire et de recherche de notre pays, depuis une dizaine d'années, imposent de nouveaux concepts comme celui de la rentabilité et ses corollaires : retour sur investissement, innovation, professionnalisation... De proche en proche, une nouvelle normalisation se fait jour. Elle affecte les institutions, Universités et Organismes, nos activités de recherche et de formation, nos rapports à nos métiers qu'elle modifie en substituant la logique de la concurrence à celle de la coopération. Cette logique est mise en œuvre et promue par l'État lui-même, qui fait du libre jeu de la compétition, le moteur même du changement.

Concentrer toujours plus sous prétexte d'excellence

Dans ce nouveau cadre, conjuguant interventionnisme étatique accru et recettes néolibérales que 10 ans de réformes au bulldozer ont forgées sous l'ancienne majorité (Pacte pour la Recherche, loi LRU...) et que l'alternance politique avec la nouvelle loi ESR a parachevé, la concurrence devient un mode de régulation et d'évolution des structures de recherche et de formation. Cette nouvelle approche, qui imprègne insidieusement les politiques publiques depuis quelques années déjà, est présentée comme la clé de voûte des nouveaux « écosystèmes » d'enseignement supérieur et de recherche. Ainsi, les dix universités à vocation mondiale, voulues par Nicolas Sarkozy sont en construction. Initiés par



les Programmes d'Investissement d'Avenir première vague (PIA1), mis en œuvre sous l'ancienne majorité, elles vont être parachevées bientôt par le PIA2 annoncé par la nouvelle majorité.

Cette logique de regroupements se concentre sur des sites qui bénéficient déjà des aides de l'État à travers la présence forte des organismes de recherche, accentuant les inégalités entre régions. La nouvelle loi ESR avec ses regroupements forcés en Communautés d'Universités et d'Établissements, ses contrats de site et les Idex, formalise encore plus cette tendance qui vise à concentrer les moyens sous prétexte d'excellence et de positionnement dans la compétition internationale qui devient un choix stratégique. Le but clairement affiché et assumé par l'État est de renforcer les universités déjà identifiées comme performantes sous prétexte d'améliorer leur score dans les classements internationaux de manière à mieux positionner notre pays dans l'économie mondialisée de la connaissance. Cette approche est fractale, elle est déclinée, identique à elle-même à toutes les sous-structures des organismes et des universités, les UFR, les laboratoires, les formations, jusqu'aux individus. Elle induit une nouvelle définition de la connaissance qui devient un marché et une composante à part entière de la concurrence économique entre les nations. Elle contribue à faire de la formation et de la recherche une dimension fondamentale de la concurrence économique et elles finissent par ne plus être vues que sous les rapports strictement économiques de l'innovation et de l'insertion professionnelle.

→

→ Autofinancement et injonction de rentabilité

Cela se traduit par un nouveau rapport aux études qui agit sur les comportements et les choix des étudiants transformés progressivement en consommateurs comparant coût et bénéfices, privilégiant les formations rentables en termes de débouchés. Peu à peu, ils sont ainsi préparés à l'augmentation des frais de scolarité. Cet « ajustement » des frais de scolarité aux coûts réels des formations est le moyen essentiel de la normalisation de l'université parachevant la remise en cause du droit aux études pour tous et de notre modèle de service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, comme viennent de le faire 9 écoles d'ingénieurs publiques faisant passer leur frais d'inscription de 850 € à 1 850 € dès la rentrée 2014, pour leurs nouveaux étudiants...

Parallèlement, pour la Recherche, les Universités et les organismes sont sommés d'innover, d'inventer du nouveau à rentabilité immédiate, dans le but quasi-exclusif de contribuer au fameux « écosystème de la croissance ». En dehors de tout contrôle critique, l'innovation se réduit le plus souvent à la recherche d'avancées technologiques de court terme au service des entreprises. La mise en place des nouvelles structures imaginées dans le cadre des Investissements d'Avenir (Idex, Equipex, Labex, IRT, IHU, IEED, IRT...) accentue cette tendance, mobilisant des moyens considérables au détriment de ceux récurrents qui manquent cruellement à la recherche fondamentale. En écho à ce modèle, toute pensée critique ou remise en cause, toute mise en avant de la notion de service public est qualifiée d'archaïsme inadapté à une société compétitive surtout en tant de crise...

De manière quasi-coordonnée, les régions y vont de leurs *schémas de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation* et de leurs *Stratégies régionales pour une spécialisation intelligente*. En phase avec les directives européennes, elles mobilisent dans une posture offensive, l'essentiel de leurs moyens, accentuant à l'échelle des régions la concentration des moyens, sur les mêmes thématiques dites d'excellence au nom de « la compétitivité des entreprises et la valorisation des connaissances et des compétences ». Dans ce cadre, les régions appelées par la nouvelle loi à jouer un rôle de plus en plus important dans l'ESR mettent en place leurs propres structures de financements sur appel à projet en accompagnement le plus souvent des nouvelles structures issues des Investissements d'Avenir...

Des métiers déstabilisés, des missions dévoyées

Ces réformes, assénées à un rythme effréné et dans une continuité et une logique redoutable depuis plus de 10 ans, ont mis les enseignants chercheurs et les chercheurs à rude épreuve. Déjà soumis à des plans d'austérité sans précédent, et

au stress de l'évaluation permanente, ils sont mis sous pression et contraints à la recherche effrénée de financements dans le cadre d'appels à projets de toute nature (Investissements d'Avenir, ANR, FUI, région, Europe...). Toutes ces mutations, cette multiplication de structures œuvrant toutes dans la même direction, fétichisant l'excellence et l'innovation, se traduisent concrètement par une reconfiguration forte et progressive de nos métiers. Elles sont anxiogènes, accentuent les risques psychosociaux, la précarité et induisent des pertes de repère fortes.

Cependant, les universités et les organismes, ne peuvent être assujetties de la sorte à ce nouveau modèle qu'avec la participation complice d'une partie des universitaires avec à leur tête de nombreux présidents d'universités qui à l'intérieur de la CPU accompagnent avec zèle, voire inspirent cette vision néolibérale de l'ESR. L'enjeu étant de mettre à mal, de l'intérieur, l'éthique solidement ancrée chez les enseignants-chercheurs et chercheurs, qui consiste à mettre en avant le souci de la vérité, l'esprit critique, l'indépendance académique telle qu'elle est pratiquée dans le service public de l'enseignement supérieur et la recherche. Le but à terme est de transformer la saine émulation entre chercheurs, nécessaire à l'activité de recherche, en une compétition de plus en plus féroce pour les financements sur appels à projet, les chaires, les déroulements de carrière, les primes de toutes sortes dans un contexte de rareté organisée. Si cela venait à se réaliser, cela annoncerait la fin de la collégialité prévalant jusqu'à présent dans les institutions universitaires vers une gestion entrepreneuriale des universités précipitant la fin du service public de l'ESR.

Mettre le cap vers un autre ESR

Toutes ces questions sont d'une importance capitale. Elles conditionnent l'avenir de l'ESR. Les chercheurs, enseignants-chercheurs, BIATS et ITA sont au centre de ces enjeux. C'est dire si le destin de l'Université française et des organismes de recherche repose sur leur capacité de résistance. Nous nous devons de dénoncer la course folle à l'excellence, le diktat de l'innovation, l'ostracisme envers de nombreuses disciplines dont les SHS, le danger de l'instauration de véritables déserts scientifiques... Nous nous devons de mettre en avant et défendre un ESR collaboratif, collégial et démocratique. C'est sur ces bases et ces principes que nous souhaitons que la CUE Bretagne – Pays de la Loire soit construite... Nous nous devons, encore et encore de mobiliser nos collègues, car nous n'avons d'autres choix que de construire cette résistance, afin de limiter les effets de ces politiques destructrices de manière à pouvoir : accueillir nos étudiants dans l'université publique pour les amener au plus haut niveau de formation et les accompagner dans leur insertion professionnelle ; travailler dans nos équipes pour découvrir de nouveaux résultats et de nouvelles pistes de recherche au bénéfice de la collectivité ; construire avec nos partenaires, étudiants et chercheurs internationaux, l'Europe et le monde de demain. ■

Faut-il renoncer au bonheur et à la liberté dans les métiers de l'enseignement et de la recherche ?

Livre après livre, Roland Gori, co-initiateur de l'Appel des appels, poursuit son travail de dévoilement des ravages causés par les forces de normalisation de la doctrine néolibérale sur les métiers participant à la construction de l'espace public, dont ceux de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR). En croyant être heureux car satisfaisant les exigences normatives des dispositifs qui les gouvernent, les professionnels de l'ESR risquent de perdre à la fois le bonheur et la liberté. L'auteur y oppose sa vision fondée sur le collectif.

Entretien avec **Roland Gori**, professeur émérite de psychopathologie clinique à l'université d'Aix-Marseille.
Propos recueillis par Chantal Pacteau et Emmanuelle Pasquier

Vous parlez d'une prolétarianisation généralisée des métiers, dont ceux de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Je m'appuie sur Marx quand il écrit que la prolétarianisation advient avec l'industrialisation par la confiscation des savoirs faire qui passent dans les machines, ou sur Simone Weil – qui écrit dans *La Condition ouvrière* – que « *les machines ne fonctionnent pas pour permettre aux hommes de vivre, mais on se résigne à nourrir les hommes afin qu'ils servent les machines.* » On devient l'instrument de l'instrument que l'on a créé.

La prolétarianisation du paysan commence là où son rapport à la nature se trouve confisqué par les exigences de la production industrielle agricole. Il en va de même pour les professionnels des secteurs dédiés au bien public (du soin, du travail social, de la justice, de l'éducation, de la recherche, de l'information, de la culture...) qui doivent désormais obéir à des règles de bonne conduite ou de standardisations comparées établissant des protocoles, répondre à des exigences de gestion qui les obligent à se conformer à une vision quantitative et productiviste du monde. La valeur aujourd'hui se trouve déterminée uniquement par un degré de conformité à des procédures.

Dans le cadre universitaire, il y a une injonction à ce que nos missions se réduisent peu à peu à la production d'articles pouvant s'inscrire dans des



revues de marque, ayant un facteur d'impact fort. Toute la part de création et d'errance, nécessaires à la réflexion et à la découverte, est de plus en plus réduite sous une pression normative qui exige de travailler à flux tendu. Combien de grands scientifiques disent qu'ils n'auraient certainement pas pu mener à bien leurs travaux dans les conditions actuelles de nos métiers¹ ?

Dans toutes les formes d'évaluation quantitative, on a affaire à une même conception de la valeur, c'est-à-dire celle de la pensée des affaires (le prix, la mesure...) et du droit (conformité aux protocoles). La pression normative de ce type d'évaluation, c'est ce par quoi la logique de marché entre dans tous les secteurs.

Comme l'écrit le petit fils de Pierre et Marie Curie – qui ne peut être suspecté de parti-pris politique – dans son livre *La Recherche désespérément*, nous sommes en train de produire une conformité de la recherche qui l'empêche de se développer.

La financiarisation des métiers et les protocoles mènent à la stérilisation de la créativité. J'irai même jusqu'à dire que les métiers ne se pratiquent aujourd'hui qu'à condition de transgresser les normes qui les régulent.

Les laboratoires de recherche deviennent des usines à produire des articles. On a épousé la configuration formelle et substantielle de l'entreprise. Il ne suffit plus de faire de la « bonne »

→

→ recherche, comme il ne suffit pas de faire un « bon » produit, il faut aussi le vendre. Il existe maintenant des commerciaux, des courtiers en recherche qui sont les porte-parole de leurs labos.

Comment expliquez-vous que les professionnels soient en souffrance ?

Lorsque l'Appel des appels a été lancé, quel que soit leur milieu, tous les professionnels disaient à peu près la même chose : ils étaient en souffrance, pris dans un conflit de loyauté entre l'éthique de leur métier, la manière dont ils l'avaient appris, ses finalités, et les contraintes gestionnaires des protocoles.

Prenons l'exemple de l'hôpital, ce n'est plus le corps médical qui dirige ; il est remplacé par un personnel technico-administratif dont la principale préoccupation est la gestion administrative et financière. L'acte de soin devient un moyen par lequel on obtient un équilibre financier. On peut transposer cela au monde de la recherche, dont la finalité devient la visibilité sur le plan international en répondant à un certain nombre d'indicateurs et de normes.

C'est ce qui me fait poser la question – dans mon dernier essai *Faut-il renoncer à la liberté pour être heureux* – à propos de l'hôpital : « *Qui ne s'est jamais étonné de voir ces médecins prestigieux, ces soignants dévoués, se soumettre aux ordres d'un petit "tyran"*

administratif dont l'hôpital pourrait bien se passer sans que cela affecte les soins le moins du monde ? ». Cette question vaut pour tous ceux dont le métier est de porter attention à l'autre, d'écouter, de transmettre (juges, enseignants, chercheurs...) et qui sont soumis à la comptabilité et l'évaluation de leur performance économique, là où elle n'a pas – par définition – lieu d'être. Dans un renversement remarquable, les producteurs de contenus doivent répondre de leurs activités à des personnels qui, au lieu de les épauler dans leurs missions, deviennent des contremaitres qui les maltraitent. C'est par là que passent les « meurtres » administratifs...

D'où vos réflexions sur la notion de liberté et de bonheur ?

La notion de liberté a différents sens selon les moments de l'histoire. La liberté des Anciens, comme l'a écrit Benjamin Constant², c'était prendre part à la vie politique de la cité et par-

ticiper à la prise de décision collective. A notre époque, une autre conception de la liberté s'exprime dans la jouissance liée à la propriété matérielle. Ceux qui conduisent leur vie en allant dans le sens de leurs intérêts, c'est-à-dire de leurs biens matériels, oublient que l'intérêt ultime, c'est d'être maître de soi-même.

De même, la conception du bonheur a changé au cours des siècles. Aristote, dans *l'Éthique à Nicomaque*, enseigne que le bonheur est une vertu de l'âme, que le partage avec l'autre fait partie du bonheur et que l'esclave ne peut être heureux du fait qu'il est dépossédé de sa volonté au profit de celle du maître. Le bonheur selon Saint Just est une idée assez neuve en Europe à la fin du XVIII^e. Dès lors que l'ordre social n'a plus relevé de la providence divine, l'homme est

devenu ordonnateur de son propre destin. Mais dans les textes fondateurs des démocraties modernes, comme la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, l'idée de bonheur correspond encore à celle de bonheur public, ainsi que le montre Hannah Arendt dans *De la Révolution* (1963). Le bonheur commun c'est la liberté politique.

Mais cette idée du bonheur s'est transformée peu à peu en un hédonisme individualiste. Omniprésent ces dernières décennies, le discours sur le bonheur accompagne la prolifération des biens d'équipement

et une pseudo-émancipation par les évolutions technologiques. Le bonheur devient l'opium du peuple, qui place les individus dans des dispositifs où ils sont assignés à une place donnée, en tant que consommateur ou en tant que producteur. La « technique du bonheur », comme le disait Levi-Strauss analysant l'aliénation des citoyens américains aux besoins collectifs de la consommation de masse des gadgets. C'est selon nous le dispositif moderne et le moyen par lequel on obtient une soumission sociale librement consentie des individus.

Pour en revenir aux métiers de l'ESR, les chercheurs perdent toute liberté d'innovation et de création en se soumettant aux protocoles et aux règles de bonnes pratiques professionnelles. En croyant être heureux parce que satisfaisant ces exigences normatives, ils risquent de perdre à la fois le bonheur et la liberté. Car le bonheur est une expérience sensible partagée avec

Les producteurs de contenus doivent répondre de leurs activités à des personnels qui deviennent des contremaitres.

autrui et cette manière de valider par la quantité et de mettre en concurrence fait perdre la notion même d'autrui.

Comment combattre collectivement le désenchantement généralisé dans les métiers de l'ESR ?

Il faut comprendre que ce qui se passe dans les métiers de la recherche, de la formation ou du diagnostic n'est pas propre à nos métiers mais constitue un symptôme de notre temps qui met sérieusement en danger les valeurs humanistes et démocratiques de nos sociétés.

L'emprise technique sur nos vies a des conséquences également dans nos métiers. La condition de l'homme numérique est absolument extraordinaire, mais de nous dépend qu'elle amplifie ou non les processus de prolétarianisation. Le rapport à l'information a été totalement bouleversé et tout individu est dépassé par son ombre numérique. Ces connexions illimitées modifient le rapport au savoir, à la parole et aux productions scientifiques. Camus reste actuel plus que jamais quand il écrivait que « nous avons remplacé le dialogue par le communiqué. »

Cette puissance numérique, qui accompagne les procédures, a pour conséquence de nous isoler toujours davantage tout en démultipliant les connexions, en nous rendant toujours plus indexables, évaluables, irresponsables devant un nouvel ordre naturalisé.

Quels sont les moyens de résistance à cette possible déshumanisation ? Il ne peut pas y avoir de liberté sans la présence d'autrui. C'est le champ d'une reconnaissance sociale par l'autre qui me confère de la liberté. Comme le remarque de David Graeber³, il y a parenté germanique des mots « libre » et « ami » (*freie* et *Freund*). Cette proximité linguistique renvoie à une réalité anthropologique : seul celui qui est libre peut se faire des amis et participer à la construction d'un nouveau tissu social, contrairement à l'esclave qui est cet être homogénéisé, dépouillé de toutes ses particularités historiques, culturelles, linguistiques et sociales, qui – selon Aristote – « n'est rien qu'un instrument animé »

Retrouver la liberté c'est réhabiliter un ancrage à la fois historique, culturel, linguistique et social. Il s'agit de revaloriser la relation à l'autre dans nos pratiques professionnelles, non seulement dans la reconnaissance de l'autre comme un instrument de production, ou comme une marque, mais comme une existence sociale et subjective. ■

Ouvrages



Faut-il renoncer à la liberté pour être heureux ?

éd. Les liens qui libèrent
février 2014
ISBN : 9791020900968

La promesse de bonheur faite aux peuples et aux individus ne constitue-t-elle pas à l'instar des religions et des idéologies un opium qui les prive de leur liberté ? En les berçant avec la vieille chanson de l'abondance et du bien être, le pouvoir démocratique aujourd'hui contraint les sujets politiques à abandonner leurs libertés publiques et privées au profit de l'automatisme des procédures et des techniques. Les nouvelles technologies ont largement contribué à installer ce système technicien qui récuse la démocratie et favorise la marchandisation du vivant. •



La fabrique des imposteurs

éd. Les liens qui libèrent
février 2013
ISBN : 9791020900296

Au moment de sa déclaration de candidature à l'investiture à l'élection présidentielle, François Hollande s'est présenté sous la bannière de la « normalité » pour renouveler la démocratie en France. Mais une démocratie ou une société doit-elle être normale ? L'ouvrage analyse les relations ambiguës et paradoxales que la démocratie entretient avec la norme et les processus de normalisation sociale et culturelle pour comprendre l'incroyable état de résignation du politique aujourd'hui. •

[1] « Aujourd'hui, je n'obtiendrais pas un poste universitaire. C'est simple : je ne pense pas que je serais considéré comme assez productif », affirme le professeur Peter Higgs, lauréat du prix Nobel de physique 2013, dans une interview du *Guardian* du 6 décembre 2013.

[2] Benjamin Constant, *De la liberté chez les Modernes*, édité et préfacé par Marcel Gauchet, Paris, Le Livre de Poche (1980)

[3] David Graeber, *Dettes, 5 000 ans d'histoire*. Éd. Les Liens qui libèrent (2013)

Souffrance, plaisir et organisation du travail de la recherche scientifique

Dans le travail de la recherche, il est question des résultats de la production scientifique mais aussi du rapport subjectif au travail d'hommes et de femmes particulièrement investis. Faite à la demande de la direction et de la DRH du CNRS, une intervention en clinique du travail analyse comment – avec le déplacement des valeurs et des pratiques de recherche – le CNRS est lui aussi touché par le problème de la souffrance au travail.

Marc Guyon, chercheur au Centre de recherche sur le travail et le développement, équipe psychodynamique du travail et de l'action. Conservatoire national des arts et métiers

Depuis une trentaine d'années la clinique du travail accumule des connaissances sur l'activité de travail et le rapport subjectif au travail dans des situations ordinaires. Notamment, l'équipe de Christophe Dejours, qui a fondé la psycho dynamique du travail¹, s'intéresse à l'énigme de ce rapport au travail. En effet les situations restent imprévisibles ce qui implique que le travail effectivement réalisé n'est jamais strictement conforme au travail prescrit. Par exemple, dans le cas du travail de la recherche, « publier » est une prescription. Ainsi le professionnel, même aguerri, rencontre l'échec. C'est ce que l'on désigne par la résistance du réel du travail, qui échappe à toute description scientifique et technique a priori.

Pour faire face à cela, il doit s'investir subjectivement et mobiliser une forme d'intelligence pratique qui est à la base de l'intuition. La rencontre de l'échec met à mal le rapport subjectif au travail, ce qui nécessite que le professionnel doive se défendre subjectivement contre cet inconfort lié à la résistance du réel du travail. L'un des principaux résultats de la psycho dynamique du travail est d'avoir mis à jour des stratégies défensives proprement professionnelles, produites par les collectifs de travail, pour pouvoir continuer à travailler, s'investir, en dépit de cet inconfort.

Dans la plupart des situations de travail, le professionnel sait se montrer créatif pour résoudre ses difficultés. Il fait alors l'expérience de nouvelles compétences, de nouvelles sensibilités et de plaisir, tandis que la reconnaissance de son travail par les autres professionnels peut être rapatriée pour affermir son identité professionnelle et personnelle. C'est la thèse de la centralité du travail qui fait le lien entre activité, travail, reconnaissance et santé. Comme l'écrit C. Dejours, « *travailler n'est pas seulement produire, c'est aussi se transformer soi-même* »¹. C'est pourquoi dans le travail de la recherche, il ne peut pas être uniquement question des résultats

de la production scientifique, par exemple les publications et les brevets, car il y a aussi la « production » d'hommes et de femmes, qui faisant l'expérience de nouvelles sensibilités, se transforment subjectivement dans leur travail.

Une intervention en clinique du travail, à la demande de la Direction et de la DRH du CNRS², récemment menée par deux équipes de cliniciens-chercheurs³ du Centre de recherche, travail et développement du CNAM, avait pour objectif de mieux comprendre comment la souffrance psychologique pouvait apparaître au sein des laboratoires, puis de mettre en place des espaces d'appropriation au sein des différentes instances du CNRS et de mises en débat de ces travaux par la Direction et la DRH de cet établissement ainsi que par le Comité national de la recherche scientifique. Ces différentes phases devraient être indexées au rapport subjectif au travail en repartant des descriptions des pratiques professionnelles concrètes, et pas seulement de la prescription ou de la description abstraite des activités. Cette étude évolutive a pris forme dans un contexte de réflexions de long terme sur les métiers de la recherche et leur évolution, sur les conditions de vie du travail de la recherche scientifique et sur la prévention des risques psychosociaux.

Spécificités du travail de chercheur et évolutions de son organisation

Ces travaux montrent que les situations sont très diverses selon les domaines de recherche et les métiers eux-mêmes. Une difficulté majeure rencontrée régulièrement dans le travail des chercheurs réside dans leur rapport à l'objectivité qui conditionne pour partie la question de l'évaluation, bien sûr, mais également de la reconnaissance. Bien souvent, les chercheurs ne sont pas prêts à contester les outils qui servent à l'évaluation de leurs travaux alors qu'ils sont pour certains très sceptiques quand à la pertinence

de ces outils. Ce rapport à l'objectivité explique également qu'il soit difficile d'aborder les questions de subjectivité et de souffrance au travail, et peut-être aussi de plaisir au travail. Bien évidemment il y a des raisons objectives à la souffrance psychologique, mais il n'empêche que la souffrance est subjectivement vécue ! Cette difficulté s'ajoute à la conscience que les chercheurs statutaires ont d'être privilégiés au regard de la situation de l'emploi en France.

Lorsqu'un docteur accède enfin à un poste de chercheur, il y entre avec une certaine logique professionnelle et une vision du « bon chercheur » qui sacrifie sa vie à ses travaux de recherche, qui s'y consacre entièrement, nuit et jour. Mais les contraintes organisationnelles issues des dispositifs d'évaluation — de leur systématisation et de la complexité produite — transforment le métier. Le déplacement des valeurs et des pratiques qui s'opère au profit des tâches d'administration et de promotion de la recherche, à mesure que les carrières évoluent, est source de souffrance pour certains.

Les règles mises en place sont souvent contradictoires et la mise en commun des travaux est plutôt subie que voulue par les chercheurs. La coopération n'est souvent qu'un discours de façade. La réalité quotidienne du chercheur est davantage une lutte pour la survie individuelle où la « concurrence apparaît comme le revers du discours d'excellence ». Les dispositifs d'évaluation amplifieraient cette mise en concurrence au détriment de la coopération ce qui aurait parfois pour effet de réduire fortement la sociabilité dans les laboratoires.

« L'obsession de l'évaluation et tout ce que cela implique en tant que travail en concurrence du travail de la recherche pourraient expliquer en grande partie le mal-être ressenti dans les collectifs de recherche. Cette obsession prend ses racines dans les transformations des contraintes de travail, de la nature du travail et de l'utilité du travail. [...] »

Le chercheur apparaît finalement comme un stratège à la recherche des éléments lui permettant d'obtenir les moyens de travailler et de faire travailler les autres. En contrepoint, l'affaiblissement des collectifs de recherche peut contribuer à l'affaiblissement des défenses psychologiques que ces collectifs produisent ».

Bien qu'en dehors du périmètre de cette étude, il apparaît que les personnels techniques et administratifs (ITA) rencontrent des difficultés qui leur sont propres et ceux qui ne sont pas rattachés à un laboratoire sont souvent moins protégés que ceux qui peuvent bénéficier de la proximité des chercheurs.

Dans cette organisation complexe, le rôle des directeurs d'unité de recherche (DU) n'est pas toujours très clair. Perçus très négativement par les personnels qu'ils encadrent, ils doivent pourtant faire appliquer des politiques et s'adapter à la multiplicité des demandes.

Le CNRS aussi est touché par le problème de la souffrance au travail, et même si quelques méfiances ont d'abord été rencontrées par l'équipe de cliniciens-chercheurs, les personnels interrogés ont dans l'ensemble finalement bien accueilli le fait que le CNRS s'intéresse aux hommes et aux femmes. ■



Les Temps modernes, Charlie Chaplin (1936)

[1] Dejours, C. (2008/1980). *Travail, usure, mentale*. Bayard

[2] *Journal du CNRS*, sept.-oct. 2011

[3] Demaegd, C., Gernet, I., Guyon, M. (2012). *Étude qualitative des relations entre souffrance, plaisir et organisation du travail de la recherche scientifique au CNRS*. Rapport interne. CNRS

L'inventeur académique, un oxymore ?

La politique scientifique est devenue celle de l'incitation des chercheurs à innover, les soumettant à des injonctions contradictoires en matière d'agenda de recherche et de temporalités dans leurs activités. Via la propriété des résultats de la recherche, la connexion directe entre la recherche publique et la temporalité des marchés financiers est établie.

Raphaëlle Krummeich, université de Rouen, SNASUB - FSU. Jean-Louis Le Goff, SNESUP - FSU

Dès 1982, la loi d'orientation et de programmation de la recherche (LOPR) assignait la mission de valorisation de la recherche aux EPST, et dès 1984 aux universités ; l'incitation à innover n'est donc pas nouvelle mais s'est dotée, depuis 1999, de cadres réglementaires et statutaires de plus en plus complexes, centrés sur les producteurs et productrices de connaissances, et sources d'injonctions contradictoires pour les inventeurs académiques, non seulement en matière d'agenda de recherche (les thématiques développées) et de temporalités dans leurs activités mais aussi dans les modalités d'incitation à valoriser, discutables au regard des valeurs partagées au sein de la communauté scientifique.

L'ambiguïté perdure sur le sens du mot « valorisation », qui représente l'ensemble des relations entre la recherche publique et le monde économique¹, et dont le périmètre reste, encore aujourd'hui, flou. Aucun texte ne nous donne la définition de la valorisation. [...] Elle répond donc à une définition très large actuellement, alors que pendant une quinzaine d'années, on a pensé la valorisation uniquement en termes d'exploitation des droits de propriété industrielle. La recherche scientifique correspondant à ces deux fonctions à la fois, touche à de nombreux domaines de la vie sociale².

Les champs disciplinaires de domaines technologiques, mais aussi ceux des sciences humaines et sociales, sont les cibles de politiques appuyées en matière d'incitation à l'innovation. On retrouve par exemple, les mêmes obligations de résultats dans les activités d'expertise que dans celles du transfert de technologies. Il s'agit de réduire la complexité de l'approche scientifique pour faciliter l'exploitation à court terme de résultats applicables dans les domaines économiques ou politiques. Le chercheur ou l'enseignant-chercheur se trouve alors face à un dilemme permanent entre produire une recherche

de haut niveau et, simultanément, résoudre par une simplification parfois transgressive de ses résultats scientifiques, des problèmes de société, qu'ils soient techniques, économiques ou sociaux.

Temporalités de la recherche et de la valorisation

La politique scientifique devient celle de l'incitation des chercheurs à innover, en lieu et place de l'investissement direct dans la recherche³. Les temporalités de la recherche qui reste largement collective, contradictoire, contingente et cumulative s'articulent avec celles d'un processus de valorisation, mené individuellement au sein d'un réseau d'acteurs hybride, où les échéances sont relativement rythmées sur un temps universel et permanent : celui de l'argent. Les inventeurs académiques se trouvent alors confrontés à une injonction contradictoire : trouver des ressources pour avoir le temps de chercher et perdre du temps à valoriser pour se doter de ces moyens. Au sein de la communauté scientifique, ce glissement insidieux s'opère à plusieurs niveaux.

Partout se généralise le financement de la recherche par projets thématiques à court ou très court terme (2 à 4 ans), dont l'impact social ou économique doit être mesuré. Ce changement majeur de mode de financement et d'objet de la recherche serait une forme d'entraînement de l'inventeur académique à de nouvelles temporalités. Il est alors prêt à se soumettre à l'injonction de trouver de nouvelles ressources sur le marché très fermé des technologies ou des savoirs. Le chercheur s'habitue simultanément à une temporalité nouvelle de la recherche et à sa précarisation. Les temporalités de la valorisation se superposent ou s'articulent avec celles de la recherche, plaçant à tout moment le chercheur dans l'obligation de s'in-

sérer dans une thématique donnée à un rythme dissocié de celui du travail scientifique. À travers la valorisation, les chercheurs se donneraient les moyens d'acheter du temps de recherche sur un marché concurrentiel où il manque cruellement.

Plus grave, l'incitation à « innover » en France trouve une forme particulière dans les modalités de rémunération complémentaire de l'inventeur académique en cas de succès de l'innovation. L'ancien privilège du professeur d'exercer lui-même le droit sur l'invention se transforme en un statut dérogatoire de l'inventeur académique, salarié intéressé à hauteur de 50 % des retours financiers issu du commerce de son invention. Le niveau d'intéressement du fonctionnaire, issue de la « loi Allègre » est sans commune mesure avec l'inventeur salarié du privé pour lequel, le plus souvent, la prime se résume à une médaille ou un mois de salaire, ou le chercheur étranger qui investit dans sa société privée.

Somme toute, inventer fait partie de ses missions. Tout se passe comme si cette incitation individuelle du chercheur français compensait la transgression des valeurs attachées à la communauté scientifique et du service public de recherche. Le jackpot du taxotère et les négociations menées entre Pierre Potier et le CNRS⁴ ont probablement contribué à cette mesure opportune d'exception, provoquant l'ostracisme des inventeurs académiques si exagérément intéressés au regard des réels besoins de la communauté.

Sur le volet des connaissances elles-mêmes, la tentation devient grande pour l'inventeur académique ou son employeur de s'approprier l'ensemble des résultats du champ scientifique qu'il a fondé. L'exemple initiateur de cette démarche est la lutte entre le consortium public européen et Myriade Genetics pour l'appropriation du génome humain, en 1999 année de l'« Innovation Act » à la française. Cette possibilité d'appropriation des résultats de la recherche², objet de l'incitation par les politiques publiques de recherche, est accompagnée par des pratiques de délivrance de titres de propriété de plus en plus étendus par les offices de brevet, et martelée comme solution nécessaire à la crise globale.

La propriété des résultats de la recherche rencontre alors le terrain des marchés financiers, source de spéculations sur les droits d'exploitation ou de droits de propriété intellectuelle : la connexion directe entre la recherche publique et la temporalité des marchés financiers est établie. L'effet unitaire du brevet européen, mis en place en 2014, donnerait alors au marché de la recherche scientifique européenne la compéti-

La loi sur l'innovation : un petit historique

- 1980** Bayh Dole Act américain, donnant aux universités la propriété industrielle des inventions réalisées sur financement fédéral, concomitant avec l'autorisation de breveter des gènes aux États-Unis
- 1982** Loi d'orientation de programmation de la recherche (LOPR) en France des organismes
- 1984** LOPR en France des universités
- 1999** Loi sur l'innovation dite loi « Allègre » créant : les Services d'activités industrielles et commerciales, les incubateurs, les structures juridiques de regroupement d'établissements, les articles du code de la recherche permettant aux inventeurs académiques de créer une entreprise innovante
- 2002** Décret pour l'hébergement des entreprises innovantes, permettant à l'université d'héberger des « spin-offs » pendant 3 ans renouvelable une fois et de mettre à disposition moyens et personnels (jusqu'à 100 000 euros)
- 2006** Pacte pour la recherche : création de l'ANR, des pôles de compétitivité, des Fondations, des dispositifs mutualisés de transfert de technologies, de nouvelles instances d'évaluation etc.
- 2008** Autonomie des universités (LRU) et modifications de la loi des finances pour favoriser les fondations et fonds de dotation
- 2009** Décret sur le mandat de droit de valorisation des universités
- 2010** Grand emprunt et création des Alliances, des sociétés d'accélération de transfert des technologies (SATT), fusion OSEO innovation (anciennement ANVAR – filiale CNRS) et OSEO finances, devenue BPI en 2012 etc.

tivité tant enviée ! Mais à quel prix ? Les questions morales concernant l'utilité sociale ou économique de ces découvertes, la légitimité ou la pertinence du champ scientifique, n'ont alors plus en soi beaucoup de signification : la science ne serait plus au service d'une vision positive du progrès social, mais serait renvoyée régulièrement à sa propre survie dans les temporalités du modèle néolibéral actuel. ■

Le métier de chargé de valorisation

De nouveaux métiers sous un seul intitulé : responsable administratif, négociateur ou rédacteur de contrats, ingénieur des finances publiques, formateur, ingénieur technico-commercial, communicant interne ou externe, conseil, veilleur, ingénieur brevet ou juriste en propriété littéraire et artistique, prospecteur d'inventions ou encore oreille attentive ou fermée, le chargé de valorisation

exerce depuis la création de l'intitulé de ses métiers, dans un univers professionnel en mouvement permanent. Pris en tenaille entre la direction de l'université ou de l'organisme, contraint de trouver d'autres modes de financement que celui de l'Etat, et le chercheur, soucieux d'acheter du temps pour chercher, le chargé de valorisation connaît tout de l'institution, de la propriété intellectuelle, des instructions

administratives, des procédures de déontologie, des articles de loi, de la finance publique ou d'entreprise, des acteurs du développement économique territorial, des marchés publics ou du statut précaire des ingénieurs dont il fait partie. Sommé de s'intégrer aujourd'hui dans des structures privées ou mutualisées, dirigées par ceux ou celles qui, venu-e-s d'ailleurs, présumement que la recherche publique doit être utile, le métier se perd, se spécialise, s'externalise... le chercheur perd là pourtant un accompagnateur compréhensif. •



[1] Rapport sur la valorisation de la recherche, IGF n°2006-M-016-01, IGAEN n°2006-82, janvier 2007, sous la supervision de Henri Guillaume, p.6

[2] *Droit de la recherche scientifique*, C. Blaizot-Hazard, PUF, 2003, p. 2

[3] Par exemple, Arie Rip ou L.K. Hessels, *The struggle for relevance*, PhD thesis, Utrecht University, 2010

[4] *Hommage à Pierre Potier*, Muriel Leroux, CNRS.

Regard d'universitaire en sciences humaines et sociales

Pris en tenaille entre la logique libérale d'une pseudo-autonomie et un pilotage autoritaire à coups d'indicateurs de performance, le métier d'enseignant-chercheur en France voit ses conditions d'exercice entrer en conflit avec les objectifs mêmes qu'on lui donne pour justifier les réformes libérales : l'augmentation du niveau de formation, l'accélération de la production et de la circulation de la connaissance se trouvent freinées par les mesures qui sont censées les développer.

Laurence Favier, professeur de Sciences de l'information et de la communication. Directrice du département Sciences de l'Information et du document, Lille 3. Laboratoire GÉRIICO. SNESUP-FSU

Après un doctorat en sciences de l'information et de la communication préparé en convention CIFRE¹, il m'avait semblé clair que je ne resterais pas dans l'industrie. Je rêvais de liberté intellectuelle dans un monde où l'évaluation de l'activité professionnelle par les chiffres, les clients et l'argent ne serait pas la seule règle. J'eus alors l'opportunité de faire un post-doctorat à l'INRIA sur le traitement des données textuelles (analyse statistique de corpus textuels) avant d'être sollicitée pour devenir ATER. Je devins enseignant-chercheur, en 1999, à 33 ans, dans une université différente de celle où j'avais été ATER. Mon parcours qui m'a paru long, alors même que j'avais exactement l'âge moyen d'entrée dans la fonction, n'a pu être possible qu'au prix d'une grande mobilité, et des sacrifices que cela impose, du début de ma carrière d'universitaire jusqu'à aujourd'hui où je suis devenue professeur, il y a trois ans, dans une université autre que celle où j'ai exercé comme maître-conférence.

Le grand tournant libéral des années 2000

Quelques années après mon entrée en fonction, le paysage universitaire s'est transformé avec la réforme européenne dite LMD (Licence-Master-Doctorat) à partir de 2002 puis avec le pacte pour la recherche de Dominique de Villepin à partir de 2006 (ANR, PRES, pôles de compétitivité, AERES...). Ces réformes furent l'amorce d'un grand tournant libéral. Le salut de la recherche ne viendrait que par le secteur privé, l'enseignement supérieur prendrait la voie de la régionalisation afin de se focaliser sur des objectifs de développement local, la définition du caractère national du diplôme était mise en question² grâce à la fin de la carte nationale des formations, les dispositifs d'évaluations – enseignement, laboratoires, établissements, individus – se multiplièrent. L'échec de ces réformes, qui n'ont en rien augmenté la participation du secteur privé à la recherche fran-

çaise ni l'investissement global de la France dans la recherche (les fameux 3 % du PIB), n'a pas mis fin au processus en cours. De plus, la distribution des rôles et des fonctions (responsables de formation, directeurs de laboratoires, élus) s'est vue aussi transformée. De nouvelles responsabilités de mentions, spécialités et autres nouvelles subdivisions du système de formations se sont ajoutées à la seule direction de diplôme ; les directeurs de laboratoires sont devenus de nouveaux chefs ayant à cautionner l'offre de masters sous prétexte de leur nécessaire « adossement à la recherche », tout en ayant à définir les profils de postes (pour les futurs recrutements) et les comités de sélection créés par la loi LRU de 2007. S'y est ajouté un système d'évaluation « multidimensionnel » affectant les individus directement ou indirectement : par le CNU pour les carrières et bientôt pour l'évaluation récurrente des individus, par l'AERES pour les structures (laboratoires, formations, établissement), par l'ANR et autres agences de moyens pour le financement. Si ce système a eu parfois quelques avantages en obligeant à expliciter des critères d'évaluation, il a enfermé la liberté de la recherche dans le carcan des listes fermées de revues. La remise en cause du statut des enseignants-chercheurs, en modulant leur service fixé jusque-là à 192 heures, en constitue l'une des applications.

Le modèle des grandes écoles

La volonté de mettre l'université au centre du système de l'enseignement supérieur alors qu'il est fortement concurrencé par les écoles, conduit à ce paradoxe que l'on cherche à appliquer à l'université française une logique d'école : il s'agit de canaliser les flux étudiants dans des parcours directs où tout ce qui s'en écarte (réorientation, va-et-vient études-emploi, etc.) est étiqueté « échec », sanctionnant non seulement les étudiants mais aussi les enseignants et les universités qui portent les parcours de formation. Comme

→

→ l'ont montré les auteurs de *L'Université n'est pas en crise. Les transformations de l'enseignement supérieur : enjeux et idées reçues*³, « le travail de sape du monde universitaire » qui couronne finalement le modèle des écoles comme le seul viable « cache mal l'idéal gestionnaire d'une harmonie préétablie entre désirs, capacités et offres de formation dans le supérieur, qui confond l'accompagnement des étudiants (...) avec la gestion d'objets inertes et (pré-)formatés qu'il s'agit seulement de mettre dans la bonne case ou au bon endroit ». Or cet idéal gestionnaire implique une transformation du rôle des enseignants-chercheurs : on les invite à devenir soit des enseignants détachés de la recherche, soit des chercheurs délivrés de leurs enseignements et on ouvre la voie aux contractuels scientifiques ou d'enseignement. Alors que l'enseignement universitaire est partout dans le monde lié à la recherche, on nous explique aujourd'hui que ce modèle n'est plus rentable.

Les contradictions du système libéral

Dès mon arrivée dans l'enseignement supérieur, la question des moyens financiers de la recherche était à l'ordre du jour. Les crédits récurrents permettaient difficilement, surtout en sciences humaines, de partir en congrès international ou d'avoir les abonnements et ouvrages étrangers requis si la bibliothèque ne les finançait pas au motif que la discipline ne représentait pas suffisamment de monde dans l'université. Mais la multiplicité des appels à projets permettait de trouver de l'argent moyennant beaucoup de temps : avant pour monter le dossier, pendant pour réaliser le projet et après quand il s'agit de justifier l'utilisation des moyens. Or le temps est le principal problème de l'enseignant-chercheur, écrasé par des services d'enseignements lourds et souvent diversifiés auxquels s'ajoutent des tâches de gestion pour la recherche comme pour l'enseignement, dans lesquelles ils sont peu assistés.

La difficulté s'est encore accrue quand l'ANR a opéré une centralisation des moyens et réduit la diversité des sources de financement. Trouver de l'argent en SHS est devenu un combat d'autant plus difficile qu'on ne lui reconnaît de légitimité que si elles sont articulées aux « grands défis sociétaux » ou articulé à la recherche médicale, à l'écologie... Dans un pays connu dans le monde entier pour la philosophie des Lumières, l'anthropologie de Lévi-Strauss, l'école des Annales, tout ce qu'a produit l'École Pratique des Hautes Études puis l'École des

hautes études en sciences sociales et au-delà les SHS des années 1970, le changement de cap donne le vertige... Il est vrai que cette production intellectuelle s'est faite dans un combat entre universités et institutions parallèles qui méritent qu'on en tire les leçons mais pas au détriment de la recherche.

La recherche en général, en SHS comme dans le reste des domaines du savoir, est bloquée par deux goulets d'étranglement : d'une part, le financement, avec un système public et privé qui la soutient de moins en moins ; d'autre part, le blocage de la diffusion des connaissances liée à des circuits commerciaux de plus en plus chers et concentrés sur quelques grands groupes éditoriaux. C'est paradoxal puisque le système libéral, en même temps qu'il impose un idéal gestionnaire qui stérilise la production scientifique a besoin de création de connaissances et d'une circulation accélérée de celles-ci pour susciter l'innovation.

L'édition scientifique est l'autre manifestation de ce paradoxe : la plus grande partie des informations nécessaires à la recherche n'est ni libre ni gratuite alors même que le besoin de les faire circuler n'a jamais été aussi nécessaire et les moyens pour le faire grâce à Internet aussi peu coûteux. Les responsables des bibliothèques de recherche le savent bien. Comme l'indique Daniel Renoult, « en France, entre 1980 et 1999, le coût des périodiques étrangers acquis par les bibliothèques universitaires a progressé de 229 % pour les lettres et les sciences humaines, et de plus de 600 % pour la pharmacie. De 2000 à 2007, ce taux d'augmentation a diminué mais il a tout de même atteint 50 % pour les mêmes périodiques étrangers. Aujourd'hui, dans un contexte de crise économique et financière, les bouquets d'abonnements électroniques augmentent en moyenne d'environ 5 % par an. »⁴ Ce sont les mêmes chercheurs, financés par le système public, qui produisent cette recherche et arrivent de plus en plus difficilement à en racheter la publication pour savoir ce que font leurs collègues. Le *Publish or perish* de plus en plus dur auquel conduit le renforcement de l'évaluation, est canalisé dans des revues reconnues comme qualifiantes dont l'acquisition est aussi de plus en plus coûteuse...

La société numérique focalise bien des espoirs : Moocs, archives ouvertes et autres réseaux sociaux de chercheurs nous laissent penser que la formation, la production et le partage des connaissances atteint son heure de gloire. Et pourtant les conditions d'exercice du métier d'enseignant-chercheur n'ont jamais été aussi dures ! ■

[1] CIFRE : Convention Industrielle de Formation par la Recherche en Entreprise. Les conventions CIFRE permettent d'allier un contrat avec une entreprise et la préparation d'une thèse au sein d'un dispositif spécifique.

[2] Chaque université devait définir ses propres domaines de formation, en concurrence avec ses voisines.

[3] Romuald Bodin et Sophie Orange, éditions du Croquant, septembre 2013.

[4] Daniel Renoult, « Bibliothèques de recherche et mondialisation », in *La mondialisation de la recherche*, Collège de France (« Conférences ») 2011 (Paris).

table ronde

Enseignants-chercheurs et chercheurs : des métiers sous pression

Quatre enseignants-chercheurs ou chercheurs présentent ici le vécu de leur contexte de travail et de ses transformations qui, sous l'effet des « réformes » en cours, mettent en danger le métier et ses conditions d'exercice au détriment de la créativité de ses acteurs. Malgré la pression du pilotage et l'omniprésence d'une logique d'appel d'offres, la communauté universitaire et scientifique fait preuve d'une singulière résilience sans laquelle aujourd'hui ses métiers auraient été démantelés. Merci à nos quatre collègues de leur contribution.

Propos recueillis par **Gérard Lauton**



Chantal ASTIER
Professeure de biologie
à l'université Paris-
sud 11



Philippe BÜTTGEN
Chargé puis directeur
de recherche au
CNRS jusqu'en 2011 ;
actuellement professeur
de philosophie à l'université
Paris I - Sorbonne



Xavier DELFOSSE
Astronome à l'Institut
de planétologie et
d'astrophysique de
Grenoble (IPAG) rattaché
à l'université Joseph
Fourier et au CNRS



Juliette LEBLOND
Chercheuse en
mathématiques
appliquées depuis 1990
au Centre de Sophia
Antipolis de l'INRIA

Comment a évolué le contexte dans lequel s'organisent vos activités et vos projets (lieux, temporalité, parts individuelle et collective, partenariats, modes de décision et d'évaluation,...) ?

Chantal ASTIER : Le contexte dans lequel s'organisent mes activités s'est complexifié et morcelé en lieu et place de se diversifier. Il est devenu compétitif à la place d'être coopératif. La pression sur les résultats est permanente, l'évaluation étant trop souvent quantitative et non qualitative, il faut beaucoup de caractère pour résister à la publication prématurée et/ou parcellaire et pour persévérer dans les voies de recherche difficiles ou qui ne sont pas à la mode. Les collaborations à enrichissement mutuel se transforment en partenariats de sous-traitance pour optimisation rapide des données. On a de moins en moins de temps pour faire de plus en plus de choses sans droit à l'erreur. Tout se pense en termes de rentabilité, perte de sens d'une recherche « gratuite » au service de la connaissance.

Philippe BÜTTGEN : En passant du CNRS à l'université, j'ai observé des contextes similaires et également paradoxaux. La similarité tient à un individualisme qui tente de ne pas dégénérer en cynisme. Individualisme : la « culture de projet » est le corollaire d'une conception de la profession qui prend la recherche et l'enseignement pour des variantes d'entrepreneuriat. Le collectif n'est plus qu'un agrégat d'individus plus ou moins rassemblés autour d'un « porteur », nom nouveau d'une autorité intellectuelle calculée au rythme des appels d'offres. Et pourtant personne ou presque dans nos métiers ne professe ouvertement qu'il n'est de salut que dans la carrière et les contrats. Tel est le paradoxe, mais nous en savons tous la raison : l'extraordinaire endurance des chercheurs et enseignants-chercheurs depuis une dizaine d'années repose sur une idée de la recherche et de l'université que les « réformes » successives ont ébranlée mais pas

→

→ abolie. Il me semble toutefois que cette endurance – au service des étudiants et des collectifs de recherche, notamment – peut s'allier à de la résignation. C'est le principal danger que je vois aujourd'hui : que notre fidélité à la recherche et à l'université se retourne contre nous.

Xavier DELFOSSE : L'astronomie repose en grande partie sur des grands équipements notamment pour la collecte des données. Pour la plupart ces équipements doivent être développés dans une logique nationale voire internationale. Notre communauté se doit donc d'être fortement structurée pour essayer de prendre des décisions qui l'impacteront dans son intégralité. Cependant les développements actuels d'instruments se font via une structure projet avec une part de contrôle de plus en plus lourde et un éloignement de lieux de décision.

Même en dehors de l'instrumentation, il est impossible pour un astrophysicien d'exercer sa fonction de recherche sans moyens. Les crédits de base ne permettent en aucune mesure de les assurer, d'où une part de plus en plus envahissante des processus de réponses aux appels d'offres, de rapports et d'évaluations associés. Nous sommes ici aux limites de ce qui peut paraître acceptable.

Juliette LEBLOND : La pression pour « aller vite » vers les applications et les activités de transfert est accrue par les instances de direction et d'évaluation. Concernant la recherche en mathématiques appliquées, le temps d'élaboration des résultats est potentiellement long, et l'on peut se sentir incité à utiliser les résultats existants plutôt qu'à en établir de vraiment nouveaux ou adaptés, ce qui est dommage. En parallèle, on entretient des contacts avec des collègues et équipes d'autres disciplines scientifiques, physique, ingénierie, sciences de la santé, pour appliquer ces résultats à des problèmes pratiques. Il y a là une activité de « transfert » bien enrichissante scientifiquement et financièrement, qui prend du temps elle aussi, ne serait-ce que pour se familiariser avec les problèmes, les contraintes, et les techniques les un(e)s des autres.

Parts individuelle et collective, un difficile équilibre. Les collègues semblent moins motivés par l'aspect collectif, je constate une individualisation du comportement professionnel (liée notamment aux primes individuelles ?).

Les évaluations sont de plus en plus fréquentes, cela devient ridicule, avec le pilotage des orientations de la recherche par « le haut ».

Le contexte s'est complexifié et morcelé en lieu et place de se diversifier et il est devenu compétitif à la place d'être coopératif.

Pouvez-vous caractériser les évolutions propres à votre spécialité par rapport à celles qui concernent les aspects plus transversaux du métier, notamment en ce qui concerne la charge et le type de travail ?

Chantal ASTIER : Le temps consacré à l'acquisition de nouvelles connaissances s'est considérablement réduit et représente maintenant moins de 20 % de mes activités alors qu'il était d'au moins 80 % au début de ma carrière. Une petite part de cette évolution peut être attribuée aux changements de fonctions/responsabilités dus à une évolution normale de carrière mais cela vient surtout des changements de nature de notre travail. Énormément de temps est passé à la recherche de financements : rédaction de projets (taux de succès au mieux de 15 %) et quand on a obtenu ces financements, à la justification de leur utilisation. Beaucoup de temps est consacré aux évaluations en tous genres : à se faire évaluer, à évaluer les autres, pour obtenir des labels, des promotions etc... Du temps est également dédié à la vulgarisation de nos travaux en direction de la société civile, alimentation de sites web, journées portes ouvertes, participation à des forums etc... Toutes ces nouvelles activités ont dû se développer avec des réductions de moyens, diminution drastique des financements récurrents, pas de remplacement de nos collaborateurs, secrétaires, techniciens etc... partant à la retraite.

Philippe BÜTTGEN : J'enseigne la philosophie. La philosophie est, depuis sept siècles et demi, une discipline universitaire mais c'est aussi, depuis plus longtemps encore, la mise en cause de toutes les paroles d'autorité. Cela vaccine sans doute contre l'obéissance. Il ne faudrait cependant pas qu'une tradition disciplinaire, aussi noble soit-elle, détourne le regard des évolutions d'ensemble. Pour ceux qui entrent aujourd'hui dans la profession par la voie de la philosophie, la situation ne diffère pas de celle que l'on constate partout : dans l'université, les dix premières années de métier sont rendues proprement invivables par l'accumulation des tâches. Il en va de même dans la recherche.

Philippe BÜTTGEN : J'enseigne la philosophie. La philosophie est, depuis sept siècles et demi, une discipline universitaire mais c'est aussi, depuis plus longtemps encore, la mise en cause de toutes les paroles d'autorité. Cela vaccine sans doute contre l'obéissance. Il ne faudrait cependant pas qu'une tradition disciplinaire, aussi noble soit-elle, détourne le regard des évolutions d'ensemble. Pour ceux qui entrent aujourd'hui dans la profession par la voie de la philosophie, la situation ne diffère pas de celle que l'on constate partout : dans l'université, les dix premières années de métier sont rendues proprement invivables par l'accumulation des tâches. Il en va de même dans la recherche.

Xavier DELFOSSE : En tant qu'astronome mes missions primaires sont aux nombres de trois : enseignement, service d'observation (pour faire tourner notamment les moyens nationaux et internationaux) et recherche. Trouver un équilibre entre ces trois missions peut déjà s'avérer délicat. Mais bien sûr il s'y ajoute toutes les autres conduisant à une fragmentation du travail. La baisse très sensible des budgets amène nos tutelles à croire en une optimisation des dépenses. Il s'ensuit des

demandes incessantes de prospectives à plus ou moins long terme, de réorganisation des structures, de justification des moyens engagés, etc... La charge de travail bascule du cœur de métier vers des tâches de management et de gestion de projet. La volonté de pilotage et d'optimisation des moyens par nos tutelles amène au final une grande inefficacité du travail de chercheur.

Juliette LEBLOND : On a de plus en plus de travail administratif (demandes de subventions, évaluations dans les deux sens : évaluer, être évalué) ; pourtant, paradoxalement, la surcharge des collègues administratifs a augmenté dans des proportions inquiétantes.

Comment se situer, au plan individuel et collectif, face aux interpellations des acteurs sociaux et des tutelles (ministères, Europe...) vis-à-vis de l'ESR : formation, recherche, applications et diffusion des connaissances... ?

Chantal ASTIER : Dans le contexte actuel c'est un dilemme. Les interpellations des acteurs sociaux vis-à-vis de l'ESR sont légitimes. Formation, recherche, application et diffusion des connaissances font partie de nos missions de service public et nous nous devons donc d'essayer d'y répondre au mieux sauf qu'actuellement, ce ne sont pas ces missions de services publics qui sont mises en avant et soutenues. Elles sont même difficiles à préserver dans le contexte de compétition et de pression qui est celui de l'ESR aujourd'hui. Pour les cursus, la réduction des moyens conduit à des fermetures et à des augmentations d'effectifs dans les formations restantes. Les modifications ne sont pas faites pour des raisons pédagogiques ou pour améliorer l'offre de formation mais pour optimiser les moyens et faire quantitativement plus avec moins ; quant à faire mieux, c'est accessible ! Pour les applications, elles dépendent pour beaucoup d'autres acteurs qui restent très frileux en termes de prise de risque. Quant à la diffusion des connaissances, dans cette période de pénurie, elle n'est pas soutenue, peu reconvenue et ne peut se faire, comme je l'ai dit plus haut qu'au «détriment» des activités de recherche.

Philippe BÜTTGEN : J'ai déjà évoqué l'échelon individuel. Collectivement, notre communauté tient, je le disais aussi, par son endurance et par des liens anciens de collégialité. Mais elle tient, pour ainsi dire, en dedans seulement. Face aux injonctions de la politique et de la société, il nous faut manifester au dehors nos vertus et savoir-faire. À force d'insister sur les rendements

immédiats (« transfert » industriel et « réussite » étudiante), on oublie qu'il n'y a pas de recherche sans chercheurs, pas d'université sans universitaires – ce que savent du reste les étudiants et les meilleurs industriels. À nous de le rappeler aux autres, en faisant tout le bruit nécessaire.

Xavier DELFOSSE : L'astronomie est une discipline qui ne laisse pas neutre le public, notamment via les questions sur nos origines au sens large ou sur la possibilité de vie ailleurs dans l'univers. Nous sommes largement sollicités pour des actions de diffusion des connaissances. Je les considère, et c'est le cas de nombreux astronomes, comme des missions essentielles. Cependant nous sommes trop peu nombreux et nous ne sommes pas des animateurs culturels pouvant répondre à toutes les demandes. Il me paraît essentiel de s'associer à des centres de cultures scientifiques pour jouer notre rôle à notre place : commissariat scientifique, formation des animateurs scientifiques, rencontres avec le public pour évoquer ce qu'est la recherche. Il me semble illusoire d'espérer jouer ce rôle de manière efficiente seul et sans

moyens. Si les pouvoirs publics estiment qu'il est crucial de diffuser les résultats des recherches vers le grand public cela ne peut être fait en faisant l'économie de financement de centre de culture scientifique.

Juliette LEBLOND : C'est difficile, on a le nez dans le guidon avec ces interpellations et les demandes incessantes et répétitives de financements que nous sommes supposés remplir. Dans la mesure du possible, résister à ce qui ne semble pas souhaitable et travailler comme on croit devoir le faire !

En portant un regard critique sur l'ESR français comme sur celui d'autres pays, comment imaginez-vous d'autres conditions d'exercice de votre métier ?

Chantal ASTIER : L'ESR français repose sur le travail des chercheurs mais surtout sur celui des enseignants-chercheurs (EC) qui font avancer la recherche et assurent la liaison enseignement - recherche. La préservation du temps consacré à la recherche représente la condition indispensable au maintien d'un enseignement universitaire de qualité car en permanence irrigué par le progrès des connaissances. En même temps, l'ensemble des charges générées par la diversité de nos missions doit être valorisé et reconnu. Le maintien de notre potentiel recherche, dans son entiè-

▼

L'extraordinaire endurance des acteurs de l'ESR repose sur une idée de la recherche et de l'université que les « réformes » successives ont ébranlée mais pas abolie.

▲

→

→ reté, est vital et il est important de s'en donner les moyens. L'augmentation de nos missions ne peut se faire au détriment de nos activités de recherche. Il est indispensable d'alléger les services pour nous permettre d'être compétitifs tout en assurant la diversité de nos missions. C'est le contraire qui se passe depuis plusieurs années : dégradation des conditions de travail par l'alourdissement des services dû à des réformes permanentes, nouvelles missions sans moyens supplémentaires, à effectifs, au mieux constants et le plus souvent en diminution. Nos collègues universitaires à l'étranger ont des services considérablement moins lourds que les nôtres.

Philippe BÜTTGEN : J'aurais envie d'insister sur quelques particularités françaises : le recrutement au plus près de la thèse, comme alternative au *tenure-track* et, face à la hiérarchie des *Principal Investigators*, le collectif de travail qu'est le laboratoire. Si l'on tient absolument à parler de compétition internationale de la recherche, disons alors que ces particularités sont pour nous des avantages concurrentiels. Sans doute n'y insistons-nous pas assez – il est vrai que les vents idéologiques sont contraires. Ce sont pourtant là des pierres pour reconstruire. Encore faudra-t-il prendre toute la mesure de la crise du recrutement et de l'emploi scientifique qui se profile pour les années à venir.

Xavier DELFOSSE : Un certain nombre de points me semble devoir être interrogés pour retrou-

ver de l'efficacité dans la recherche : pourquoi les lieux de décisions sont-ils aussi nombreux ? Qu'apporte en termes d'efficacité l'idéologie de l'appel d'offres et du *reporting* ?

Les enseignants-chercheurs et chercheurs sont recrutés avec un niveau de compétence très élevé et une grande expérience ; pourquoi ne pas leur faire confiance et leur donner les moyens de recherche suffisants, ne serait-ce qu'afin que leur salaire soit utilisé pour faire avancer la recherche ?

La logique « projet » ne devrait s'appliquer qu'à partir d'un certain niveau de dépense (à définir suivant les disciplines), mais pas pour une recherche « de base ».

Les décisions sur les grands instruments, qui ont un impact fort sur toute la communauté, sont souvent prises au sein de « conseils » nommé par les instances. La part des utilisateurs, de leur représentativité auprès de la communauté, devrait être interrogée.

Juliette LEBLOND : Imaginons... : revenir à une dotation financière de base significative pour les équipes et les chercheurs du service public, arrêter de dépenser notre temps et l'argent public à nous faire chercher de petits budgets pour fonctionner (voyager, rémunérer les doctorants,...). On regagnerait en motivation et en efficacité si l'on pouvait se consacrer à notre vrai métier : la recherche scientifique. ■

Les évaluations sont de plus en plus fréquentes, cela devient ridicule, avec le pilotage des orientations de la recherche par « le haut ».



Quand les réformes mettent à mal les conditions de travail

Le néo-management dans l'ESR a trouvé une singulière traduction avec le projet de décret régissant le recrutement, les missions, les carrières et les services des enseignants-chercheurs. Ses dispositions s'articulent avec le piège de la masse salariale bloquée et avec les autres dispositions de la loi LRU dont la loi de juillet 2014 s'inspire de la même logique.

Noël Bernard, MCF honoraire de Mathématiques à l'université de Chambéry, SNESUP-FSU

L'introduction de la contractualisation dans la recherche et l'enseignement supérieur, généralisée en 1989, puis le processus de Bologne à partir de 1999, deux remises en cause profondes de l'organisation et des missions du supérieur, combinées avec la Révision générale des politiques publiques (RGPP) lancée en 2007, ont engendré un traumatisme profond avec notamment la loi LRU que prolongent les bouleversements structurels mis en œuvre par Geneviève Fioraso. Outre les effets sur la recherche et sur les formations, les conséquences sur les métiers même de l'enseignement supérieur et de la recherche sont extrêmement lourdes.

La dramatique réforme statutaire des enseignants-chercheurs

Un arsenal de réformes statutaires a traduit en 2009 pour les enseignants-chercheurs les dispositions de la loi LRU. On pourra consulter une analyse détaillée des modifications statutaires apportées par la loi LRU dans l'article de Philippe Aubry publié dans la VRS n° 394. Le passage à une gestion locale intégrale s'est accompagné de la mise en concurrence des collègues tant entre les établissements qu'au niveau local, voire au sein des labos et des équipes. Salaire variant dans de fortes proportions à la tête du client grâce à un système complexe de primes, et modulation de service visant à déréguler totalement la nature et la quantité des tâches dévolues aux enseignants-chercheurs, se sont accompagnés de la mise en place d'une évaluation clairement destinée à donner les moyens d'une gestion des carrières autoritaire et inégalitaire. Il résulte de ces dispositifs une forte montée de souffrance au travail et l'on constate une inquiétante poussée

de harcèlement moral dont les cas se multiplient dans tous les établissements.

La disparition de la notion de « poste » à laquelle se substitue une politique d'« emplois » gérés globalement par le biais de plafonds aux définitions purement budgétaires, l'abdication totale du pouvoir central qui refuse toute réglementation et reporte sur les établissements les décisions collectives et individuelles, prive les personnels de garanties réglementaires et de possibilités de recours. La multiplication des niveaux de décision met ceux-ci, condamnés à un jeu perpétuel de contrats forcés et d'évaluations couperets, dans une situation de dépendance accrue et, à l'opposé du mot « libertés » affiché dans les textes, annihile les libertés académiques. Cette obligation de se conformer à des directives liées à des injonctions politiques et économiques répercutées de façon opaque de niveau en niveau pèse aussi bien sur la recherche que sur l'enseignement et multiplie les reconversions forcées, les placardisations, les suppressions d'équipes ou d'enseignements.

Déjà très mal appliqués dans l'enseignement supérieur et la recherche, les droits garantis aux fonctionnaires se voient encore réduits par les nouvelles mesures. Ainsi le droit à mutation et rapprochement de conjoints disparaît purement et simplement, les candidats à mutation devant en fait se présenter à un recrutement dans l'établissement souhaité, en concurrence défavorable avec tous les autres candidats. Les fortes luttes de 2009 ont empêché la mise en extinction programmée du CNU qui visait à substituer à la seule instance nationale élue et paritaire des instances d'évaluation et de gestion des carrières opaques (AERES) ou hyper-localistes ;

→

→ cependant un ensemble touffu d'exceptions et de passe-droit place les collègues face à un régime kafkaïen de gestion individualisée et en dehors des recours normaux. Loin de corriger ces déviations la loi Fioraso a complété les listes d'exceptions sur les qualifications et a conforté l'existence de l'AERES, rebaptisée HCERES, malgré le rejet unanime exprimé lors des assises du Supérieur.

Une politique de précarisation

Cette dégradation des statuts s'accompagne d'un glissement délibéré de l'emploi fonctionnaire vers l'emploi contractuel, conforme à la RGPP et rendu possible par la loi LRU.

L'emploi précaire dans l'enseignement supérieur est un phénomène important, y compris pour les enseignants-chercheurs, ce que le ministère se refuse à admettre. Les possibilités d'emploi contractuel offertes par la loi LRU s'accompagnent de contraintes budgétaires imposées par l'État aux établissements qui n'ont d'autre moyen de développer la recherche et l'enseignement en multipliant les emplois de non titulaires. Cette situation est d'autant plus grave que la loi Sauvadet sur les contractuels ne permet aucune résorption de la précarité dans l'enseignement supérieur, le ministère ayant obstinément refusé de prévoir des dispositions adaptées.

Les personnels non titulaires, dont la gestion est intégralement dévolue aux chefs d'établissements, ne disposent d'aucune définition nationale des carrières, des traitements, ni des services. Malgré quelques avancées obtenues ici ou là par l'action syndicale locale, le bilan général est une situation complètement déréglementée permettant une exploitation maximale de ces collègues. De telles conditions de travail sont indignes et les intéressés ressentent amèrement l'abandon dans lequel le gouvernement les maintient.

La précarité touche en particulier les jeunes chercheurs et enseignants-chercheurs auxquels le contrat doctoral n'a pas apporté une réponse à la hauteur du problème. Avec une impulsion accrue de l'ANR on voit se développer une précarité massive des débuts de carrière qui est un vrai scandale et nuit gravement à l'émergence de vocations scientifiques.

L'impact des réformes structurelles

Les bouleversements structurels apportés aux établissements par les réformes récentes ont également un impact sur les conditions de tra-

vail de tous les enseignants du supérieur. Ainsi la réorganisation de la carte universitaire, que ce soient la réforme des ESPE ou les regroupements d'établissements (pôles d'excellence, fusions ou communautés d'établissements), oblige des collègues soit à une mobilité pas facile s'accompagnant de remise en cause des activités de recherche ou d'enseignement – soulignons à ce sujet l'importance de l'article 2 du décret statutaire des enseignants-chercheurs (décret 84-431) qui stipule « *Les enseignants-chercheurs ne peuvent être mutés que sur leur demande* » – soit à des déplacements dans des zones pouvant être étendues.

Dans ce deuxième cas, les modalités de défraiement qui viennent d'être mises à jour par l'arrêté du 20 décembre 2013 sont très insuffisantes tant sur les trajets que sur les nuitées ; même si ces remboursements étaient corrects, la charge supplémentaire due à ces trajets est un véritable obstacle à l'exercice de nos missions dans de bonnes conditions.

Les réunifications opérées auront également pour effet d'éloigner les collègues des centres de décision les concernant. La gouvernance de ces nouvelles entités souffre de plus d'un déficit de démocratie, les élus des personnels ne représentant que la moitié du conseil d'administration. Dans le même temps le remplacement dans les universités du conseil scientifique et du CEVU par un conseil académique marque une dilution des missions des universités dont la recherche scientifique et la formation n'apparaissent plus en propre ; en même temps la totalité de la gestion des carrières des enseignants-chercheurs est retirée au CA pour être confiée à ce conseil académique ce qui affaiblit encore le caractère premier de ces deux missions, tout en coupant un peu plus les collègues du lien direct avec le supérieur hiérarchique unique qu'est le président d'université. Ainsi notre cœur de métier ne figure plus dans les prérogatives de l'instance haute de l'établissement dont la préoccupation unique est une gestion au sens de l'entreprise dont les personnels mués en employés sont un sujet secondaire.

L'évolution structurelle dans laquelle on assiste à une valse des établissements – réorganisations, fusions, regroupements, parfois disparitions mais plus souvent repartage des activités – est pour les personnels très anxiogène, leur ôtant toute confiance dans l'avenir des structures au sein desquels ils exercent leur activité. La garan-

Il résulte de ces dispositifs une forte montée de souffrance au travail et une inquiétante poussée de harcèlement moral.



©AFP - Joël Saget

tie pour un enseignant-chercheur d'être maintenu dans son établissement, qui ne le préserve pas de redéfinition de fonctions ou de privation de laboratoire, ne s'étend pas à un enseignant de second degré susceptible d'être reversé dans le secondaire, et encore moins aux contractuels de plus en plus nombreux qui risquent en première ligne le licenciement.

La dénaturation des missions

Les réformes intervenues procèdent, outre la remise en cause générale des services publics et des statuts de fonctionnaires, d'un changement de vision des missions de l'enseignement

supérieur et de la recherche. La recherche et l'enseignement supérieur se retrouvent noyés dans une liste d'autres activités qui s'est allongée à chaque loi. De trois alinéas elle est passée à quatre sous la LRU puis huit avec la loi Fioraso. Les personnels se trouvent obligés de disperser leurs activités dans un éventail hétéroclite de missions ajoutées qui pour certaines (construction européenne, insertion professionnelle...) sont étrangères à leur qualification et n'ont rien à voir avec l'Université. La frustration de ne pouvoir consacrer le temps nécessaire à leur activité propre va de pair avec l'insécurité ressentie par des collègues dont on exige de plus en plus dans des domaines peu familiers. Ces activités chronophages ont des répercussions sur la santé et le nombre de collègues en « *burn-out* » est un symptôme inquiétant.

Ces activités entrent dans l'évaluation des personnes comme des structures où elles interviennent de manière peu critérisable et dans des proportions non définies nationalement. Les décisions sur la carrière, les primes... sont ainsi entachées d'un caractère aléatoire et inégalitaire propice à toutes les formes de népotisme, de pression ou dénigrement ou de harcèlement.

Ce tiraillement entre une pléiade d'occupations parasites a aussi servi de justification à l'introduction de la modulation des services qui, même sous les faibles proportions où l'action syndicale a pu jusqu'ici la maintenir, fait peser sur les collègues un climat détestable. Au-delà de la modulation, c'est l'ensemble des mesures décrites plus haut qui se traduit par un regain de mandarinat, d'autoritarisme, un climat de crainte et une tendance des collègues à l'individualisme et au repli sur soi. On forge ainsi une génération de collègues dont l'état d'esprit est à l'inverse de l'ouverture, de la solidarité et de l'esprit critique indispensables dans l'enseignement supérieur et la recherche. ■

Le devenir des docteurs

Nous retiendrons ici la problématique d'un rapport récent : alors que le « taux de croissance annuel du nombre de thèses [en France est] parmi les plus faibles de l'OCDE », pourquoi avons-nous « un taux de chômage des docteurs près de trois fois supérieur à celui des pays de l'OCDE » ?

Henri Audier, membre du bureau national du SNCS

La France ne forme pas assez de docteurs. En 2011, d'après l'OST, la France a formé 11 500 docteurs, très loin derrière le Royaume-Uni (20 000) et l'Allemagne (27 500). En douze ans, la part de la France dans l'ensemble des doctorats soutenus dans l'UE tombe de 14,5 % à 9,9 %.

Un taux de chômage trois fois supérieur à celui des autres pays

Pourtant, le taux de chômage des docteurs, trois ans après le doctorat, se situe en France, depuis des années, autour de 10 %, alors qu'il est faible dans la plupart des pays de l'OCDE. « Malgré les difficultés à mettre en parallèle des données de différentes sources, ces résultats [OCDE] sont comparés aux données en France issues des enquêtes du Céreq. Les données montrent que le taux de chômage des titulaires de doctorat est en moyenne trois fois supérieur à celui observé dans les pays de l'OCDE² ».

Le Céreq² a suivi le devenir de la génération de docteurs diplômés en 2007 en les interrogeant en 2010 (thèse + 3 ans) et en 2012 (thèse + 5 ans). Le taux de chômage se réduit de moitié entre 3 ans après la thèse et 5 ans après celle-ci. « Parmi les docteurs, certains diplômés sont épargnés, ceux qui bénéficient de financements pour la préparation du diplôme » : dans ces cas, le taux de chômage chute de près de moitié. Plus encore, « les doctorants CIFRE » accèdent rapidement à l'emploi (96 % en un an et plus de 70 % en moins de trois mois) et un an après la soutenance de thèse, plus de 60 % de ces docteurs sont en emploi à durée indéterminée. Malheureusement, le nombre de ces thèses – qui portent sur un sujet intéressant une entreprise qui, du coup, co-finance le thésard – sont en chute de 8 % cette année. Mais le CIR continue à monter...

La très grande carence de la recherche privée

Où travaillent les jeunes docteurs ? Nous disposons là encore des résultats du Céreq² pour 3 ans (v. figure) et 5 ans après la thèse: « cinq années après la soutenance de thèse, les trois-quarts des docteurs exercent dans la recherche, un peu plus de la moitié dans la recherche publique et académique [52 %] et un quart dans la recherche privée ». Les autres 23 %, « hors recherche », se partagent équitablement entre le public (10 %) et le privé (13 %). En d'autres

termes, par rapport à l'objectif européen affiché à Lisbonne : atteindre 1 % du PIB pour la recherche publique et 2 % pour la recherche privée, nous sommes en fait dans un rapport strictement inversé quant au nombre de docteurs recrutés.

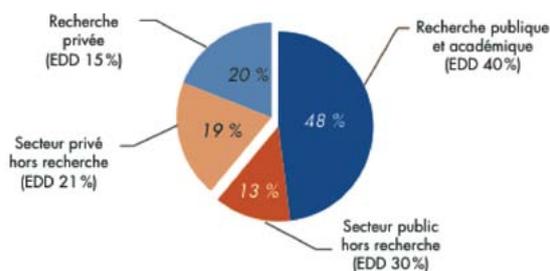
Le rapport déjà cité² précise: « Dans le secteur privé, le poids des docteurs dans les effectifs de chercheurs [est] structurellement faible [...]. Même lorsqu'il s'agit de recrutements pour la fonction recherche, les entreprises privilégient les profils d'ingénieurs par rapport aux titulaires de doctorat (poids des grandes écoles, méconnaissance des universités par beaucoup d'employeurs, etc.). Ces derniers ne représentaient en 2009 que 13 % des chercheurs en entreprise. »

« Comparée aux autres pays de l'OCDE, la faible insertion en entreprise en France des docteurs est [aussi] due en partie à un sous-investissement en R & D privée. [...] Ainsi, c'est moins une surabondance de diplômés de doctorat qu'une faiblesse de l'investissement en R & D du secteur privé qui explique la situation singulière de la France². »

Le scandaleux bizutage des jeunes docteurs

« Pour les docteurs [qui ne sont pas chômeurs], le nonaccès au contrat stable reste le principal écueil. Au premier emploi, 70 % des docteurs diplômés en 2007 sont en emploi à durée déterminée (CDD). Trois années après la soutenance de thèse, en 2010, 30 % sont toujours dans cette situation, contre 25 % pour les diplômés de master et 7 % pour ceux des écoles d'ingénieurs². » 5 ans après la thèse, ils sont encore près de 15 % en CDD.

La raison en est la politique déplorable pratiquée dans le secteur public, qui emploie près de la moitié des docteurs à thèse + 3. « Dans ce secteur, la précarité en début de carrière est presque la norme. [...] La forte proportion de docteurs sans contrat stable provient donc en partie de la part élevée d'emplois à durée déterminée au sein de la recherche publique et académique, où 40 % des docteurs en emploi en 2010 ont un CDD contre 15 % dans la R & D privée. La part des docteurs en CDD dans la recherche publique atteint 55 % pour les diplômés de SVT. [...] La proportion de docteurs de la promotion 2007 en CDD passe de



Secteurs de travail des doctorants 3 ans après la thèse (EDD=CDD)

40 % en 2010 à 15 % en 2012 ». Cinq ans après la thèse, le bizutage du jeune docteur s'estompe.

« La norme d'emploi dans le secteur de la recherche publique est un autre aspect explicatif. En effet, la part croissante de la recherche financée sur projet [exemple : l'ANR] a entraîné une aug-

mentation du recours à l'emploi non permanent. De plus, le nombre des enseignants non permanents s'est accru de 22 % pour atteindre 27 % des effectifs d'enseignants du supérieur en 2012. »²

Une des conséquences de cette substitution des CDD aux emplois statutaires est le « vieillissement » du recrutement : par exemple, l'âge de recrutement au CNRS pour les CR2 passe de 30 ans en 2001 à 32,2 ans en 2012 et, pour les CR1, de 35,5 ans en 2001 à 37,7 ans en 2012 (Bilan social du CNRS). La même évolution est observée dans l'enseignement supérieur. ■

@ Un dossier sur la place du doctorat en France est proposé sur le site du SNCS-FSU.

<http://sncs.fr/spip.php?rubrique1648>

[1] Commissariat général à la stratégie et à la prospective, M. Harfi, octobre 2013

http://www.strategie.gouv.fr/blog/wp-content/uploads/2013/10/DT_2013-07-Doctorants-final-22-10-valHM.pdf

[2] J. Calmand, Centre d'études et de recherches sur les qualifications, novembre 2013.

<http://www.cereq.fr/index.php/actualites/Les-docteurs-une-longue-marche-vers-l-emploi-stable>

Le parcours du combattant post-doctoral

Le ministère de l'ESR publie, chaque année, le bilan des campagnes de recrutement dans l'enseignement supérieur. Ces statistiques permettent de mieux cerner l'attractivité des postes de Maître de conférence (MCF) et le rôle de la qualification par le Conseil national des universités (CNU), rôle qui a fait récemment l'objet d'âpres discussions. Les données ci-dessous en sont issues.

Florence Audier, SNCS

Les candidatures au « concours de la qualification » aux fonctions de MCF sont en déclin : elles étaient de 16 662 en 2005 mais ne sont plus que de 13 106 en 2013. La chute sévère observée entre 2009 et 2010 (-17 %) n'a pas encore été rattrapée. Par contre, après une chute du même ordre, le nombre de qualifications a, depuis, presque été compensé grâce à une nette remontée du taux de réussite à la qualification : il passe de 53,6 % en 2005 à 70,1 % en 2013 (soit 9 183 qualifications en 2013 accordées à 6 774 docteurs, à comparer avec les 9 394 qualifications de 2005 accordées à 6 746 docteurs).

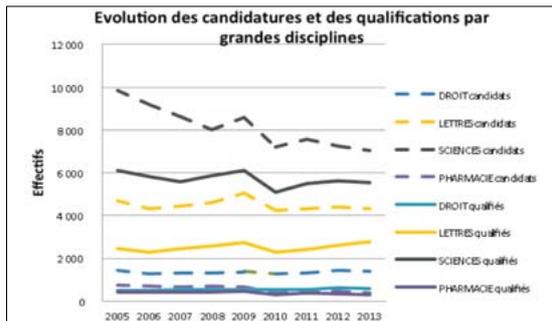
Dans quelles proportions les nouveaux docteurs cherchent-ils à être qualifiés ? Est-ce qu'être qualifié signifie encore, aujourd'hui, être candidat à un poste de MCF ? Et si tel est le cas, avec quelles chances de succès ?

La quasi-totalité des docteurs postulent à la qualification. Alors que 11 111 thèses étaient soutenues en 2011, le CNU a reçu cette même année des demandes de qualification (MCF) émanant de 10 460 individus. Même si parmi eux certains demandent le renouvellement de leur qualification (elle tombe au bout de 4 ans), l'attrait de la qualification semble très fort. Les « qualifiés » constituent un « vivier » de candidats potentiels aux fonctions de

MCF et tout qualifié peut candidater sur un emploi de MCF, dès l'année de sa qualification jusqu'à n + 3. En 2013, ce vivier rassemblait 6 750 qualifiés (MCF) dont 2 277 de pluri-qualifiés, c'est-à-dire de qualifiés dans plusieurs sections du CNU (i.e. différentes disciplines, le plus souvent voisines).

Pourtant, tous les qualifiés ne se présentent pas aux concours de MCF. Ainsi, 42,4 % des qualifiés de 2013 n'ont déposé aucun dossier cette même année, le « taux d'évaporation » allant de 27,7 % en lettres à 51,5 % en Sciences. D'ailleurs, plus du quart des qualifiés de 2009 (26,4 %) n'ont jamais concouru pour un poste de MCF. Que se passe-t-il ? En dehors du fait qu'un faible nombre de jeunes docteurs intègre des organismes dont les concours se déroulent souvent avant les concours universitaires, il faut sans doute tenir compte de la pratique des post-docs, qui éloignent – provisoirement ? – les candidatures dans la foulée de la thèse. Ensuite, deux phénomènes semblent se conforter. D'une part, la contraction du nombre de postes publiés et leur fléchage de plus en plus fréquent font que nombre de jeunes docteurs qualifiés ne trouvent dans la liste des postes offerts aucun poste correspondant à leur spécialité ; d'autre part, signe du temps, la qualification semble être devenue un titre qui rajoute une ligne sur le CV, bref

→



un élément de distinction, loin de sa fonction d'étape dans l'entrée dans la profession d'E-C. Il serait d'ailleurs intéressant de savoir si ce titre supplémentaire booste les salaires dans le privé !

Une fois la qualification franchie, l'entrée dans la profession de MCF reste très difficile. En 2012, 1 732 postes à pourvoir ont été publiés, et 1 645 ont été pourvus. Ils ont suscité... 61 500 candidatures émanant de 10 062 candidats¹. Ceux qui ont tenté les concours de MCF ont brigué, en moyenne, 5,9 postes, et seuls 110 qualifiés ont pu déposer plus de 30 dossiers, alors que c'était pratique courante il y a encore quelques années.

Ce sont les « qualifiés de l'année » qui sont surtout recherchés. Ainsi, 46,5% des lauréats aux concours de MCF en 2012 sont des qualifiés de 2012, et 25,7% des qualifiés de 2011. On note néanmoins de fortes disparités disciplinaires liées en particulier au passage plus ou moins obligé par la case « post-doc ». Par exemple, les qualifiés de l'année ne représentent que 29% des recrutés en chimie organique, minérale ou industrielle, 23% en biologie cellulaire... contre 60% en mathématiques ou 62% en sciences éco-

nomiques (on ne sait pas combien parmi les nouveaux docteurs demandent la qualification après leur post-doc.). Reste que le taux de sélectivité est élevé : en moyenne les recrutés comme MCF en 2012 représentent 7,5% de l'ensemble des qualifications décernées par le CNU cette même année, et... 17,7% des qualifiés de l'année qui se sont présentés à un ou des concours de MCF.

L'âge moyen au recrutement des MCF est très élevé et en augmentation. Il est en moyenne de 33 ans 5 mois (il était de 32 ans 8 mois en 2006 et 2007), avec d'énormes différences selon les groupes de disciplines (36 ans 3 mois en Lettres, 31 ans 7 mois en sciences) ainsi qu'entre les disciplines. Ces différences s'expliquent principalement par les cursus qui ont précédé l'entrée dans le processus de qualification et de recrutement des MCF. En effet, les personnels qui sont enseignants du primaire ou du secondaire au moment de leur recrutement comme MCF ont autour de 39 ans, qu'ils soient littéraires ou scientifiques. Par contre, l'âge d'entrée comme MCF des post-doctorants – ils sont recrutés en moyenne plus jeunes que les précédents – est plus contrasté : autour de 33 ans pour les littéraires et de 31 pour les scientifiques. C'est encore le cas des ex-ATER, moniteurs etc. (y compris les fonctionnaires détachés comme ATER) : 32 ans 11 mois pour les littéraires contre 31 ans 4 mois pour les scientifiques.

L'accès à un poste de MCF reste un parcours du combattant avec en moyenne 35 candidatures par poste (pour un poste de professeur, ce ratio n'est que de 6,7) et de considérables différences selon les disciplines : par exemple plus de 65 candidatures par poste en mathématiques, philo ou sciences politiques ; moins de 20 en biologie, géologie... ■

(1) Un individu peut demander sa qualification dans plusieurs sections du CNU (disciplines) et peut donc bénéficier de plusieurs qualifications. Chaque ouverture de poste de MCF faisant l'objet d'un concours, chaque individu peut se présenter à autant de concours qu'il le souhaite dès lors qu'il est qualifié dans la section dont relève le poste à pourvoir.

La nouvelle génération témoigne

Après une thèse en neurosciences (1999) et une expérience en Angleterre, la carrière à l'université d'un enseignant-chercheur qui se destinait d'abord au CNRS montre comment culture de projet et poids de l'Agence nationale de la recherche (ANR) ont conduit chercheurs et enseignants-chercheurs à répondre aux injonctions d'un pilotage croissant. Non seulement l'objectif de faire progresser la connaissance n'est plus central, mais il est désormais vu comme second et dépassé. De quoi nous faire devenir une nation mineure.

Bruno Truchet, MCF en Neurosciences à Aix-Marseille Université (AMU), secrétaire national du SNESUP

À 43 ans, je fais partie de ces enseignants-chercheurs qui ont le douteux privilège d'avoir vécu les transformations profondes qu'a subi notre métier ces 15 dernières années. Ma génération est la première à avoir dû s'adapter à ce que je qualifierai de changement culturel fondamental. J'ai soutenu ma thèse en neurosciences en 1999, immédiatement suivie d'un stage post-doctoral, après obtention d'un financement européen du

programme Marie Curie. J'ai ainsi passé presque trois ans à Londres, dans un des rares grands centres de recherche du Royaume Uni à ne pas être intégré à une université. À l'époque, c'était encore considéré comme une durée assez longue pour un post-doc. Je me suis présenté deux fois, sans succès, au CNRS. J'avais préparé ma troisième présentation, mais ce fut la funeste année où la limite d'âge a été abaissée d'un an (de 31 ans

à 30). Le nombre de postes CR2 dans ma section CNRS variait alors de 4 à 6, pour une quarantaine de candidats. Ce rapport s'est depuis nettement dégradé. J'avais envisagé de poursuivre cette belle expérience anglaise, mais une petite vague de départ en retraite dans les universités de ma région d'origine laissait entrevoir la possibilité d'un recrutement. C'est une chance dont ne bénéficieront pas les générations actuelles étant donné la fin des départs des collègues recrutés dans les années 70. Je suis donc rentré en France sur un poste d'ATER à plein-temps, dans le laboratoire où j'avais fait ma thèse. J'ai été recruté comme maître de conférences l'année suivante, à 32 ans. Un parcours long, certes, mais finalement assez peu chaotique, il m'a suffi d'être tenace et chanceux. Peu après mon recrutement, j'ai adhéré au SNESUP, et je me suis beaucoup impliqué dans le mouvement « Sauvons la Recherche » (ce qui n'a pas aidé à sauver la mienne...).

L'investissement pédagogique à l'épreuve du *Publish or Perish*

J'ai un souvenir ironique de ces directeurs de laboratoires vantant les mérites du post-doc et des CDD, alors qu'eux n'avaient jamais eu le « privilège » d'affronter ces difficultés. Déjà à l'époque, nous étions peu de jeunes chercheurs parmi les militants. Pendant deux années au moins, la préparation de mes cours a littéralement phagocyté le temps dévolu à la recherche. J'étais, et suis encore, très sensible à l'importance sociétale de nos activités d'enseignements, et il était hors de question pour moi et la plupart de mes jeunes collègues de bâcler la préparation de nos cours. À mon retour en France, je me souviens très bien de mon directeur d'UMR nous affirmant que le *Publish or Perish* anglo-saxon, qui avait déjà contaminé le CNRS, était en train d'imprimer sa marque sombre sur l'université. Des chiffres circulaient : dans ma discipline, un EC devait publier au moins deux articles par quadriennal. Cela ne semblait pas forcément énorme, mais pour moi dont la spécialité est l'électrophysiologie in vivo et le comportement chez l'animal, qui nécessitent beaucoup d'expertise technique, de longues expériences et engendrent de nombreux échecs, c'était une tendance inquiétante. La course folle à la publication pour la publication avait besoin d'une carotte et d'un bâton : l'arrivée de l'ANR lui a fourni les deux.

Le *must* de la recherche sur projet ou comment devenir une nation mineure

Après une ou deux années où il n'était pas si difficile d'obtenir un financement de cette agence, sa colossale masse budgétaire et la diminution spectaculaire des crédits récurrents ont accéléré le changement culturel, le financement sur projet prenant le pas sur

la recherche à long terme, celle qui prend vraiment des risques. L'ANR a alors montré son vrai visage, celui d'une *fashionista* écervelée qui suit les modes sans aucun recul, et récompense majoritairement ceux qui en ont le moins besoin. Depuis nous avons tous assistés à la chute libre du taux de demandes de financement satisfaites. La culture de la recherche sur projet est ainsi devenue le biberon auquel sont abreuvés tous les nouveaux collègues. Dans nombre de disciplines scientifiques, les critères du type facteur d'impact, qui peuvent être utiles à l'évaluation s'ils ne sont qu'un paramètre parmi de nombreux autres, sont hélas devenus rois. Comble de l'ironie, le simple fait d'obtenir un financement ANR est devenu un paramètre d'évaluation. Le concours d'entrée au CNRS s'est transformé en une quête du mouton à cinq pattes : le candidat ne doit pas être trop vieux, mais avoir un dossier de publication à faire pâlir ses aînés, il doit souvent maîtriser plusieurs approches techniques, mais néanmoins avoir un important recul théorique sur sa thématique.

Un changement plus insidieux a également affecté nos métiers : le rythme s'est accéléré. Quel enseignant-chercheur a encore le temps de consacrer des jours entiers à simplement réfléchir, et s'il y parvient, quelles sont les chances que le fruit de ses réflexions soit financé ?

Les étudiants ont également changé sur certains aspects : ils vivent dans un monde où l'argent et la consommation ont pris une place centrale, et la question du salaire est une des premières qu'ils posent lorsque nous parlons de nos métiers. La longueur des études et la faible chance d'avoir un métier en lien avec la recherche les en détournent aussi.

Alors, tout était mieux avant ? Certes non. De plus en plus de voix s'élèvent pour que les activités d'enseignement soient mieux reconnues. Certes les activités de recherche sont toujours le principal aspect considéré pour les promotions, certes l'enseignement est vécu non comme le noyau de notre utilité sociale, mais comme une charge qui empêche de faire de la recherche, mais j'ai tout de même l'impression que notre génération et celles qui suivent sont plus proches de leurs étudiants. Même si notre communauté est de plus en plus apathique, l'utilité du SNESUP et du SNCS est toujours largement reconnue chez les collègues, qui réalisent que sans nous la situation serait encore pire.

Les chercheurs et les enseignants-chercheurs sont désormais plus en prise avec les besoins de la société, ce qui est à mon avis le moindre des choses. Mais le prix à payer est terriblement lourd : chercher avec comme seul objectif de faire progresser la connaissance est désormais considéré comme une attitude rétrograde et irresponsable. Les ambitions intellectuelles pures n'ont plus bonne presse. N'en déplaise à notre ministre actuelle et à ses prédécesseurs, c'est bien ce renoncement à l'aspect le plus noble de la recherche qui indique que nous sommes en train de devenir une nation mineure. ■

Des ingénieurs de recherche sous la loupe...

Si ils et elles contribuent au fonctionnement de la recherche, les ingénieur-e-s de recherche exercent souvent des métiers très divers. Souvent docteurs voir habilité-e-s à diriger des recherches, ils et elles entrent dans la recherche comme technicien ou techniciennes aux tâches multiples, par le concours, souvent après une période précaire.

Pierre Hébert, université de Rouen. Commissaire paritaire au SNASUB

Des tâches très spécialisées et fragmentées

Les contraintes venues de l'administration sont d'abord adressées à ces ingénieur-e-s, indépendamment de leurs compétences.

Agent-e de sécurité informatique, chargé-e de communication, agent-e de maintenance des équipements, « ressources ponctuelles pour les chercheurs », administrateurs/trices ou fonction au sein des ressources humaines, assistant-e de prévention : la multiplicité des métiers qu'ils et elles exercent et les conditions nouvelles qui y sont attachées les éloignent temporairement ou définitivement de la recherche et des chercheurs.

Présente sur la paillasse depuis près de 10 ans, V. a réalisé des tâches informatiques et de gestion pour lesquelles elle « n'avait pas du tout les compétences [...]. Ils m'avaient collé là, mais je m'en serai bien passé. » Elle souhaite s'investir dans l'encadrement de thésards, poursuivre l'activité de recherche exploratoire : « pour l'instant, je n'ai pas à subir [de nouvelles contraintes], j'espère que ça va continuer ».

Il y a « une inversion des rôles qui n'est pas ce qu'on peut attendre des services techniques et administratifs » selon M. La tendance se développe d'une recherche « de plus en plus asservie à la communication et à la valorisation ». Cela se traduit, dans le l'exemple du développement logiciel à de nombreux messages normatifs, des prescriptions de « bonnes pratiques qui ne laisse pas la place à ses propres pratiques à soi ». Le métier est nié.

Pour C., les contraintes de moyens rallongent considérablement la réalisation d'expériences complexes. Faites d'outils bricolés ou de l'adaptation de matériel non spécifique, les attentes en terme de résultat sont parfois décevantes : « on n'a jamais assez de moyens [...] de l'état où cela marche au fonctionnement en routine, il faut patienter 10 ans pour y arriver alors qu'on aurait pu le faire en 3 ans. On fait les réglages, mais on n'a pas les moyens d'acheter les diagnostics pour les évaluer. Alors on emprunte celui du voisin qu'on adapte. C'est beaucoup moins facile à réaliser et on n'est jamais totalement sûr du résultat, on ne peut jamais donner un état complet de l'expérience. »

Le poids de l'administration sont des « brides qui nous empêchent de nous exprimer complètement », selon X., il n'y a pas de « parade visible pour le chercheur ». L'horizon semble donc plutôt sombre. Mais la précarité dans l'emploi des ingénieur-e-s et des chercheurs, obligés d'être mobiles plusieurs années, permet aussi de voir arriver des personnes mieux formées, avec une « ouverture d'esprit et un réseau international déjà constitué, cela fertilise le laboratoire. »

Un logiciel de saisie pour tout dialogue sur l'évolution de carrière

Si les ingénieur-e-s ressentent, au sein du laboratoire, un vrai travail collaboratif avec les chercheurs, il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit du dialogue sur leur carrière ou leurs condi-

Le candidat ne doit pas être trop vieux, mais avoir un dossier de publication à faire pâlir nombre de ses aînés

tions de travail : « la reconnaissance passerait par ne pas nier le métier, écouter ce qu'on aimerait comme conditions pour travailler, se voir confier des projets mais sans injonctions temporelles. Il est difficile de faire la promotion des idées ». D'ailleurs, l'évolution vers un statut de chercheur, pour ceux et celles qui publient ou encadrent des travaux, ne les intéresse pas : « ce n'est pas le statut qui fait un chercheur ». La « mise en place de Sirhus, le logiciel qui sert à faire les dossiers de carrière [...] c'est rentrer dans des cases avec un nombre de caractères limités [...] on l'ouvre une fois par an, on ne sait pas comment c'est utilisé par ailleurs [...]. L'outil dépersonnalise, éloigne un peu ». Mais « l'existence d'une fiche de poste est un avantage ». Seul le « management est matière à promotion [...] la technique ne vaut pas un clou ». Dans les faits, les ingénieur-e-s arrivent

à un cap infranchissable en terme d'évolution de carrière s'ils ne changent pas de métier, s'ils ne trouvent pas un projet où être utile, « s'ils n'ont pas la capacité d'être employables » indépendamment de la qualité du travail réalisé.

Mémoire du laboratoire, et « ressources sans visage »

Permanents du laboratoire ou d'un service, les techniciens et ingénieurs accueillent, encadrent, forment car « ils sont un peu la mémoire d'une équipe, les référents quand une nouvelle personne arrive. Elle s'adresse souvent à eux parce qu'ils savent pas mal de choses. » Pourtant ils subissent l'injonction de participer à des projets dans un temps limité. Les nouvelles temporalités de la recherche

empêchent le dialogue opérationnel, la vue à long terme du travail là où les ingénieur-e-s exerceront probablement plusieurs dizaines d'années. Il y a un sentiment de « gâchis », la logique de service marchand, comme une lame de fond, transforme le travail : « on voudrait automatiser, extraire des procédures uniformes : c'est nier le métier. On parle de gestion des flux de travail mais on ne s'intéresse surtout pas au métier ». La segmentation du travail par projet le rend moins efficace et moins durable. Tout se passe comme si le savoir-faire du technicien pouvait être externalisé, mutualisé en dehors du métier et automatisé pour être plus efficace. Le sentiment d'utilité ou d'efficacité prime sur le métier : « on ne cherche plus dans la documentation qui permet de découvrir les autres fonctions, par hasard et on perd la mémoire car on en n'a plus besoin : c'est un danger, on y perd sans s'en rendre compte. La machine ne fait que nous renvoyer vers nos pratiques qui se figent et donc restent limitées. » Ils et elles deviennent des « ressources sans visage », la logique de service optimisé importée d'un nouveau management qui diminue sans cesse la valeur du métier. ■



© CNRS Photothèque/Fonds historique

Le métier de chercheur : du nouveau sous le soleil ?

« Ce qui a été, c'est ce qui sera, et ce qui s'est fait, c'est ce qui se fera, il n'y a rien de nouveau sous le soleil. »
Ecclésiaste, 1, 9

« ...on peut regretter la douceur des lampes à huile, la splendeur de la marine à voile, le charme du temps des équipages. Mais quoi ? ! Il n'y a pas de politique qui vaille en dehors des réalités. »
Charles de Gaulle, discours, 14 juin 1960

Christophe Blondel, physicien CNRS, membre du bureau national du SNCS

Pour la recherche, qui a raison, le Général ou l'Ecclésiaste ? Les laboratoires ne connaissent plus depuis longtemps la douceur des lampes à huile (ce que le directeur de l'Institut de physique du CNRS croit néanmoins utile de rappeler publiquement ...). Est-ce une raison pour accepter que du passé on fasse table rase ? La tendance de toutes les bonnes (ou moins bonnes) fées qui se penchent actuellement sur le berceau de la recherche à prétendre, sous prétexte d'« excellence », nous faire avaler n'importe quel changement pose de façon aiguë la question.

Ce qui est drôle, c'est que même la pression du « sociétal » et l'obligation de courir après les financements — hélas conjoncturellement exacerbées par l'absence de réflexion à long terme des politiques — ne datent pas d'hier. La gloire posthume ne doit pas faire illusion : la vie scientifique de Pasteur fut jalonnée de ses démarches désespérantes auprès des autorités du Second empire pour obtenir un soutien financier... La nécessité, nouvelle à l'échelle de nos propres carrières, de vendre du « projet » pour obtenir les moyens de faire de la recherche n'est pas une nouveauté, mais une rechute. Pendant cinquante années glorieuses, nous pûmes faire de la recherche avec un financement régulier... Là était le chan-

gement ! De ce changement-là on ne regretterait pas le retour.

Les questions à courte vue sur l'utilité de la recherche ne sont pas plus nouvelles. L'homme qui, au seuil de sa caverne, a inventé la roue (en pierre) a probablement immédiatement essuyé les reproches de ses contemporains, « à quoi sert ce truc qui va nous rouler sur les pieds ? » On connaît l'apostrophe lancée à Franklin alors qu'il assistait

à Paris aux premiers envois de montgolfières : « mais à quoi servent les ballons ? » Sa réponse « À quoi sert, Madame, l'enfant qui vient de naître ? » est toujours merveilleuse d'actualité.

La « compétition » internationale ? Jusqu'au moment de l'annonce officielle de l'invention de la photographie, en 1839, Daguerre a peur de la concurrence de Talbot ! Deux siècles plus tôt, déjà, Pascal noircit du papier pour

se défendre d'avoir simplement reproduit les expériences de Torricelli : « dès l'année 1647 nous fûmes avertis d'une très belle pensée qu'eut Torricelli, touchant la cause de tous les effets qu'on a jusqu'à présent attribués à l'horreur du vide. Mais (...) ce n'était qu'une simple conjecture ... »¹. Les querelles de priorité ne datent pas d'hier.



L'accélération des échanges d'information et la rapidité des voyages ? C'est encore l'écume des choses. Qu'une pensée scientifique nous arrive de l'autre bout du monde en trois secondes au lieu de trois mois, quelle importance si ses développements s'étalent ensuite sur des années ?

Les horizons auraient changé ? Certes, autrefois on se demandait ce qu'il y avait au-delà des Colonnes d'Hercule, aujourd'hui on rêve d'aller se balader sur la planète Mars. Les risques et la durée du voyage envisagé restent du même ordre de grandeur. Il y a bien une chose qui a changé : hors de la Méditerranée on pensait trouver des terres habitables et on avait raison, alors que rêver de la « conquête de Mars » n'est qu'une dangereuse utopie (dangereuse en ce qu'elle alimente le mythe de la planète de rechange). Un point commun demeure : la tendance à limiter son imagination à la reproduction des modèles connus. Et l'obstination d'une certaine catégorie de gens « instruits » à refuser l'intérêt même de nouveaux modèles ...

Les ordinateurs... C'est un lieu commun de dire qu'avec les ordinateurs les choses ont forcément changé. Oui, on fait les recherches bibliographiques un peu plus vite qu'avant. Mais avant, on avait le temps... On n'avait pas les trois quarts de son temps dévoré par des « managers » maintenant armés eux-mêmes d'ordinateurs qui peuvent, grâce à l'instantanéité des contacts établis par ces fabuleuses machines, nous réclamer trois fois par semaine des rapports dans l'heure et des projets en vingt versions électroniques successives. Cela n'est, toujours, que de l'écume... La conception assistée par ordinateur n'offre-t-elle pas des possibilités nouvelles ? Oui, sans doute, à condition que notre intelligence suive l'accrois-

sement de ces possibilités... Cela n'est sûrement pas donné à tout le monde. Sommes-nous tellement meilleurs, pour les constructions de l'esprit, que ces ancêtres qui travaillaient sans ordinateurs ? Antidote : regardez le Parthénon au petit matin.

Le Général aurait-il donc tout faux ? Il faut aller jusqu'au bout de sa déclaration : « *Il n'y a pas de politique qui vaille...* ». Le Général, toujours précis, parle explicitement de politique, c'est-à-dire dire de contingence. Notre travail consiste au contraire à produire de la rémanence, des résultats sur lesquels nos successeurs pourront s'appuyer pour apercevoir plus loin encore. Changement ou pas ? Même si on doit nous faire un procès en parti-pris parce que nous invoquons, pour plaider en faveur de la rémanence, un texte ancien, la meilleure synthèse nous

▼
« Les principes et la méthode scientifiques sont supérieurs à la théorie, ils sont immuables et ne doivent jamais varier. »
 ▲

Claude Bernard

semble avoir été donnée par Claude Bernard : « *Dans toute science le progrès réel consiste à changer les théories de manière à en obtenir qui soient de plus en plus parfaites. En effet, à quoi servirait d'étudier, si l'on ne pouvait changer d'opinion ou de théorie ; mais les principes et la méthode scientifiques sont supérieurs à la théorie, ils sont immuables et ne doivent jamais varier.* »²

Claude Bernard n'est pas un immobiliste. Seulement il sait, dit et illustre que, pour avancer loin, il faut une démarche solide. Un siècle plus tard Bachelard poussera un peu plus loin la révolution pour avancer, fasciné par la mécanique quantique, que la science peut arriver à faire évoluer la raison même. Faire évoluer la raison ne veut pas forcément dire jeter la méthode... En revanche c'est un argument supplémentaire, contre les raisonnables ou prétendus tels, de résistance, parce que les changements doivent venir de l'intérieur, à la dictature du superficiel. ■

[1] Lettre au Premier président de la cour des Aides de Clermont, 16 juillet 1651

[2] Claude Bernard, *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*, 1865

L'avenir numérique de l'Université

Le numérique constitue une nouvelle épistémè : c'est la nature même des savoirs sous toutes leurs formes qui s'en trouve affectée. Cette technologie fait à notre époque ce que l'écriture fit à l'Antiquité (et dont on peut dire qu'elle fit l'Antiquité en la défaisant). C'est ce que soulignait déjà L'informatisation de la société (rapport Nora-Minc, 1977) il y a trente cinq ans : « Lorsque les Sumériens inscrivaient les premiers hiéroglyphes sur des tablettes de cire, ils vivaient, sans probablement la percevoir, une mutation décisive de l'humanité : l'apparition de l'écriture. Et pourtant, celle-ci allait changer le monde. »

Article paru dans Médiapart le 7 novembre 2013, par **Bernard Stiegler**, philosophe, directeur de l'Institut de recherche et d'innovation (IRI) Reproduit avec l'autorisation de l'auteur

Il est inconcevable que les universités aussi bien que les grands organismes de recherche ne mettent pas la métamorphose numérique des savoirs et de leurs enseignements au cœur de leurs préoccupations, et au premier rang de leurs priorités : le déploiement dans toutes les disciplines comme dans toutes les dimensions de l'existence humaine de ce qu'on a appelé l'écriture réticulaire constitue évidemment l'enjeu majeur du savoir au XXI^e siècle.

Quant aux enseignements universitaires en ligne, ils deviennent à Harvard des *small private online courses*, ce qui fait dire à Robert Lue que « nous sommes déjà dans l'ère post-moocs » (<http://www.bbc.co.uk/news/business-24166247>). Cette affirmation témoigne de ce que ces transformations du côté des enseignements sont des effets visibles du fait que le milieu mnémotechnique des savoirs qui est en train de changer de nature bouleverse les savoirs eux-mêmes depuis la recherche de pointe jusqu'aux formes les plus élémentaires de l'enseignement. Qu'on les pense à partir des *massive open online courses*, des *small private online courses* ou de bien d'autres modèles possibles ou déjà existants, les enseignements numériques sont certes en enjeu majeur. Mais celui-ci vient rationnellement après celui de la recherche et des études numériques – que la ministre, tout comme l'Agence nationale de la recherche qui est sous sa tutelle, a d'ailleurs mises à son programme sous le nom de *digital studies* sans que cela ait été remarqué.

Ce n'est qu'en partant de la pointe, c'est-à-dire de la recherche, que l'on pourra repenser la base, c'est-à-dire l'enseignement : il n'est possible et nécessaire de mettre en œuvre les nouvelles formes de l'enseignement liées au

développement des technologies numériques et de les expérimenter collectivement qu'à la condition de les concevoir et de les pratiquer en relation étroite et explicite avec une politique de recherche explorant les couches profondes du devenir épistémique et les nouvelles épistémologies des disciplines requises par la numérisation. Faute d'une telle articulation structurale et clairement revendiquée, les initiatives en tous genres prises du côté des enseignements ne pourront apparaître que comme des modes et des effets de surface sujets à tous les vents et contrevents médiatiques qui agitent le monde contemporain comme jamais : elles sembleront toujours appartenir à une ère déjà dépassée par la dernière nouveauté dans ce domaine où l'on ne manque pas d'imagination – au risque parfois d'y manquer de recul, sinon de savoir.

L'université, apparue il y a un peu plus de mille ans, alors conditionnée par la copie manuscrite des textes canoniques, fruit de la glose que ceux-ci engendraient au cours de cette copie même, a connu une deuxième époque avec la république des lettres issue de l'imprimerie, qui fut à l'origine de l'université de Berlin, et qui a perduré jusqu'au XX^e siècle. Depuis 1993 et le web qui a rendu l'écriture réticulaire accessible à tous, l'université est entrée dans un nouvel âge. C'est ce fait majeur, massif et à bien des égards stupéfiant qui requiert le développement des « *digital studies* » évoquées par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Quelle que soit sa forme, un savoir est une mémoire partagée par une communauté selon des règles pratiquées par cette communauté, et parfois explicitées et théorisées par elle : il s'agit



alors en général d'une communauté de pairs. Ces savoirs scientifiques et critiques apparaissent avec l'écriture qui, sous toutes ses formes, forme le milieu mnémotechnique et techno-logique qui *conditionne* l'élaboration et la transmission des connaissances fondées sur la critique des pairs.

Ni l'alphabet manuscrit, ni le texte imprimé, ni les données, algorithmes et réseaux numériques ne sont pour les savoirs en général et les institutions savantes en particulier de simples moyens d'éducation ou de recherche : ce sont les milieux des savoirs fondés sur la critique ouverte et constante des règles d'interprétation en quoi consistent ces savoirs formés par ces communautés de pairs.

Le numérique transforme ces savoirs très en profondeur d'abord parce qu'il constitue la nouvelle surface d'inscription et de formalisation publique du débat entre pairs que toute discipline rationnelle constitue à travers conflits d'interprétation et controverses scientifiques. Les caractéristiques du numérique (automatisation et vitesse du calcul, accès massif et planétaire, réseaux coopératifs, nouvelles formalisations, modélisations, visualisations, interactions et simulations, etc.) constituent pour les savoirs de nouvelles possibilités, très largement accessibles aux publics les plus divers, qui redéfinissent les conditions de la parité, c'est-à-dire aussi les conditions de la certification comme de la légitimité.

Le *peer to peer*, dont on parle beaucoup depuis l'apparition des logiciels et sites web dits P2P, apparut il y a vingt-sept siècles avec les premiers géomètres. C'est pourquoi parmi les annonces

faites par la ministre, celle de soutenir la recherche sur les conséquences et les perspectives du numérique dans le devenir des savoirs constitués comme de telles parités est la plus significative. Le milieu mnémotechnique numérique rend possibles et requiert les nouvelles heuristiques, les nouvelles herméneutiques et les nouvelles épistémologies qui doivent nourrir les didactiques et pédagogies dont le but est précisément de faire entrer le maximum d'élèves et d'étudiants dans ces communautés de pairs.

De l'infiniment grand (astrophysique) à l'infiniment petit (nanoscience), la physique est reconfigurée par l'instrumentalité numérique comme le sont les mathématiques et les statistiques notamment par les « *big data* », la linguistique sous l'effet de ce que Frédéric Kaplan nomme le capitalisme linguistique, la géographie à l'ère des systèmes d'information géographique et du GPS, à travers lesquels le territoire devient fonctionnellement et ordinairement numérique, la biologie génétique que rendent possible les biostations informatiques, etc. : *aucun* savoir n'échappe à la nouvelle facture du milieu mnémotechnique contemporain configuré par les machines à catégoriser que sont les ordinateurs en réseaux.

Cette catégorisation numérique redéfinit en totalité les conditions de production des règles de catégorisation en quoi consistent toujours, en dernier ressort, les savoirs fondés sur la critique des pairs : c'est un point fondamental qu'il n'est pas possible de développer ici même, et c'est la raison pour laquelle le lecteur pourra consulter un petit vidéolivres préparé pour compléter cet article, et qui articule plus longuement ces propos tout en illustrant la façon dont, à l'Institut de recherche et d'innovation (IRI), nous concevons et pratiquons l'investigation de ces questions – <http://iri.tw/46>

Ce vidéolivres – conçu pour devenir un *social book*, c'est à dire le support d'un réseau de lecteurs constituant une communauté plurielle d'interprétations – est un exemple parmi bien d'autres des nouveaux supports éditoriaux qui apparaissent depuis l'arrivée du web, qui vont devenir les nouveaux dispositifs du débat public dont provient toujours le savoir universitaire, et auxquels il est fondamental d'initier et d'associer le plus tôt possible les étudiants. Durant plus de mille ans, les universités et les activités de recherche aussi bien que d'enseignement qui s'y développèrent furent rendues possibles par les textes manuscrits tout d'abord, par les livres imprimés ensuite. C'est pourquoi une thèse, quelle que soit la discipline dont elle procède, se présente toujours sous la forme d'un livre. Cette situation va fondamenta-

→

→ lement changer au cours des années prochaines. Cela ne signifie pas que les livres vont disparaître : cela signifie qu'eux-mêmes, comme les savoirs dont ils sont les supports, se métamorphosent.

De nouvelles conditions de publication, de confrontation, de certification et d'éditorialisation des savoirs se mettent en place. Elles correspondent aux nouvelles règles et méthodes heuristiques, herméneutiques, didactiques et pédagogiques qui tout à la fois en surgissent et s'en emparent, formant l'*épistémè* du XXI^e siècle selon un processus dynamique que la puissance publique doit fortement encourager en poussant les institutions académiques, l'industrie et le marché à coopérer pour en produire une vision à long terme – qui doit

en l'occurrence être une vision de la place de la France et l'Europe dans le XXI^e siècle.

La question n'est pas celle de savoir s'il faut ou non développer des MOOCs en France : elle est d'impulser une dynamique qui repense les rapports des savoirs à leurs supports (dont les MOOCs sont une dimension possible) avec les universités et les institutions académiques, et qui, par la recherche, redéfinisse leur rôle dans ce nouveau contexte. C'est une bonne question pour laquelle il est non seulement sain mais indispensable qu'un débat public se tienne – pour autant qu'il n'en élude pas le fond soit en réclamant que tout cela soit confié au laisser-faire du marché, soit en déniait la nécessité même d'un tel débat. ■

Le numérique, l'éléphant dans la pièce ?

Les logiciels mangent le monde. En transposant nos vies et nos métiers en chiffres, ils sont l'outil de la finance et du nouveau management public.

Christine Eisenbeis, directrice de recherche à l'Inria, membre du bureau national du SNCS.

Maxence Guesdon, ingénieur de recherche à l'Inria, SNESUP

Les réseaux sociaux permettent le travail collaboratif ou de nouvelles formes de résistance (Réseau éducation sans frontières, RESF) mais aussi le contrôle de nos vies privées. Toute organisation est priée de produire des indicateurs, pourvu qu'ils soient calculables, au mépris de leur pertinence. Les systèmes d'information automatisent le travail de gestion mais remettent en cause notre travail. Ils nous prennent le temps que nous passons à les nourrir avec toujours davantage de données (formulaires, missions, gestion du temps, etc.), ils sont insatiables. Le numérique est comme l'éléphant dans la pièce : si énorme qu'on n'ose le bousculer, si présent qu'on manque de recul pour l'observer et le discuter.

La mise en place des systèmes d'information, souvent externalisée, coûte du temps, de l'argent, du stress. En quinze ans, l'Inria n'a toujours pas réussi à stabiliser le sien. « Cette situation ne laisse pas de surprendre, étant donnée la spécialité de l'établissement » dit le rapport de la Cour des comptes de décembre 2013. Quant au rapport d'activités annuel de l'Inria, il revient désormais à nourrir un logiciel « presse-boutons ». « Utilisez les listes à puces plutôt que la forme rédigée », « chaque module doit pouvoir être lu de façon autonome », lit-on dans son mode d'emploi. Le discours est en morceaux. Le rapport est « pré-rempli » grâce aux bases de données que l'on a nourries au cours de l'année, jusqu'à la liste de publications extraite automatiquement de la base d'archives ouvertes Hal. « [...] on ne veut que des informations, si possible standardisées, on interdit le récit où subsisteraient comme des traces "les mains du potier". »¹ Il ne s'agit plus de raconter notre travail mais de nourrir un système qui nous compte.

La philosophe Antoinette Rouvroy parle de « gouvernementalité algorithmique »², « un mode de gouvernement par les nombres, substituant à la prise en compte des situations de vie une réalité algorithmique qui offre peu de prises dans le monde réel parce qu'elle n'a « plus aucun contact avec le monde qu'elle est censée représenter ». Dévoiler cette réalité, l'explicitier, la comprendre pour la critiquer, et exploiter les méthodes coopératives, contributives et collaboratives qu'elle permet ; penser le numérique plutôt que de laisser Google et Microsoft le penser pour nous ; enseigner la science informatique au plus tôt à l'école pour que chacun en domine les enjeux. Autant de questions capitales à mettre en débat dans notre fédération et nos syndicats. •

[1] Roland Gori, *La dignité de penser*, éd. Les liens qui libèrent

[2] Antoinette Rouvroy, « Face à la gouvernementalité algorithmique, repenser le sujet de droit comme puissance. » http://works.bepress.com/antoinette_rouvroy/43

Mutations dans la prise en compte des publics étudiants

Les conditions d'exercice du métier d'enseignant du supérieur sont profondément modifiées du fait des exigences portant sur la qualité de l'accueil et de la prise en charge des étudiants. On ne peut éluder la diversité des publics en termes de parcours antérieurs, de profil et d'acquis. Sa prise en compte dans les cursus requiert une expertise et une charge de travail qui restent à reconnaître.

Gérard Lauton, université Paris-Est Créteil (UPEC) et et Pierre Chantelot, université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM)

Si au cours des années 1950 - 60 - 70, la conception d'un cursus universitaire pouvait relever de l'autorité du maître et s'inscrire dans un académisme de bon ton, dans un contexte social où l'emploi n'était pas rare, il n'en a plus été de même par la suite. D'une part sous l'effet de la crise économique et sociale, d'autre part avec l'accès aux études supérieures de nombreux jeunes de milieux sociaux et de parcours antérieurs divers, porteurs de vives attentes en termes de pédagogie adaptée, de prise en charge renouvelée et de débouchés prévisibles. Puis s'est instaurée une régulation serrée de l'offre de formation par le LMD et le contrat d'établissement.

On est alors passé d'un cadrage national effectif mais assorti d'une grande latitude d'interprétation, à une architecture de formation régulée par des indicateurs et soumise à des arbitrages. Les cursus ont cessé d'être pérennes et leurs acteurs ont été poussés à les adapter sans cesse à l'aune d'un jeu de contraintes accrues en laissant derrière eux les méthodes traditionnelles. Les motivations et les attentes des publics étudiants ont profondément changé. C'est ainsi que la mission de formation s'est complexifiée et alourdie. Ces changements quantitatifs et qualitatifs ont transformé le métier d'enseignant-chercheur alors même que la prise en compte du travail pédagogique est restée marginale dans l'évaluation de ses acteurs.

Attentes des nouveaux publics étudiants et voies de réussite

La démographie des bacheliers montre des flux¹ importants de bacs-T et de Bacs-P dont le total a supplanté ceux de bacs-G. Mais sur un plan plus qualitatif, ce sont aussi les profils des jeunes qui ont changé. Ces profils s'accrochent mal des démarches canoniques qui faisaient la part belle

à l'hypothético-déductif, à la virtuosité et aux exercices de style dans la façon d'enseigner et d'évaluer les acquis. Nombre d'étudiants, y compris parmi les bacs-G, ont besoin pour avancer de savoir où on les emmène et quelles pratiques sont en jeu dans les notions présentées. Cette évolution a d'ailleurs été engagée dans la réforme du Lycée qui a mis en exergue la séquence d'essence inductive « observer - comprendre - agir ». L'institution a jeté du lest dans des programmes pléthoriques en tentant de se concentrer sur l'essentiel. On ne peut donc plus enseigner dans le post-bac comme auparavant.

Face à de nouveaux publics étudiants de licence visiblement en échec lorsqu'ils sont confrontés à des démarches classiques, on a longtemps cru suffisant de les assigner à des dispositifs de mise à niveau préalable (« sas » de type pré-rentree voire « année zéro ») ou à un soutien en cours de route avec un supplément d'heures dans les matières fondamentales, mais sans remise en cause de la déclinaison de la maquette existante. Les retours d'expérience sur ces dispositifs ont montré leur effet très limité voire désastreux. Un tel traitement s'avère démotivant les bacs-T ou les bacs-P. En effet, non seulement, il ne les considère que sous l'angle de leurs lacunes, mais surtout il met hors-jeu une part décisive de leurs acquis réputés inutiles pour la Licence. Ces étudiants ont pourtant acquis dans leur parcours antérieur une somme de connaissances et de compétences, avec d'autres dominantes et sous d'autres angles que ce qui a cours dans la voie générale ; ils ont aussi une expérience de la démarche de projet, notamment à la faveur de stages en milieu professionnel et de projets intégrés dans leur scolarité en lien avec des partenaires du monde socio-économique.

De fait, si les dispositions sur la réussite en licence ont permis quelques progrès qualitatifs

→

→ dans le suivi des étudiants, elles n'ont pas eu pour objet principal une prise en charge différenciée de publics dans la déclinaison des contenus au cours du cycle licence. D'où des projets de parcours alternatifs² L1-L2 à caractère délibérément inductif, conçus en fonction du profil divers des bacheliers afin de concourir à une meilleure réussite, particulièrement pour les bacs-T voire des bacs-P si leur spécialité est congruente avec la mention choisie. Cela requiert un véritable travail d'ingénierie pédagogique passant par un remaniement des maquettes et une adaptation des approches au vu du profil et des acquis des publics visés. Cela interpelle la formation des enseignants-chercheurs.

Synergies, interdisciplinarité, enjeu social des cursus

D'autres aspects liés à la modification des publics étudiants ont un impact sur les conditions d'exercice du métier. Sachant l'immersion des jeunes dans de multiples savoirs accessibles en ligne souvent présentés autour de situations pratiques, il y a de nouvelles attentes en matière d'interdisciplinarité. Cela conduit à revisiter le lien formation-recherche, la présentation des contenus, les activités, les évaluations. La pédagogie de projet en est une illustration. Le cloisonnement disciplinaire, artificiel sur le plan épistémologique, n'est plus de mise. L'articulation pratique - théorie est à reformuler. Des équipes proposent ainsi

▼

Un véritable travail d'ingénierie pédagogique est à l'œuvre dans un remaniement des maquettes et une adaptation des approches au vu du profil et des acquis des publics visés.

▲

une démarche moins abstraite qu'à l'accoutumée consistant à contextualiser dès le début du cycle les notions et concepts présentés, en les étayant par des illustrations³ en lien avec les finalités du cursus et les compétences à acquérir. La déclinaison du cycle selon un référentiel de compétences⁴, désormais requise, inspire de telles approches courantes dans les filières professionnalisantes (IUT, masters-pro...). Cela conduit l'équipe pédagogique à mettre en œuvre une meilleure synergie entre évaluation des acquis et apprentissages : l'explicitation des acquis attendus en termes de connaissances et de compétences en amont d'un contrôle devient une pratique courante en prenant la forme d'un contrat didactique. La relation enseignants-étu-

diants s'en trouve modifiée et avec elle le vécu du métier.

Enfin, l'intervenant ne peut plus ignorer les parcours antérieurs de ses étudiants et il est conduit à une expertise sur leurs acquis qu'il connaît souvent assez mal au départ. On peut y ajouter les échanges avec des activités de proximité présentant un intérêt pour le cursus (visites, stages, plateaux techniques), et la préoccupation de l'aval en termes de poursuites d'études comme d'insertion professionnelle.

Tous ces aspects ont un impact manifeste sur les conditions d'exercice du métier d'enseignant du supérieur. ■

[1] Abréviations des catégories de baccalauréats : bac-G (général), bac-T (technologique), bac-P (professionnel).

[2] Projet en cours de préparation à l'université Paris-est.

[3] Études de cas, pratiques professionnelles en situation, interactions, paramètres, acteurs et facteurs en jeu...

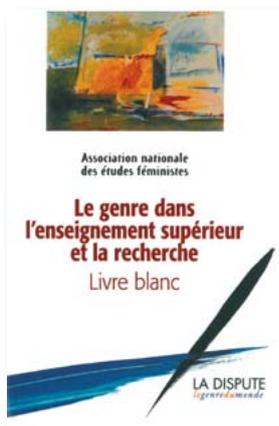
[4] Qu'il s'agisse de compétences (ou de « savoir-faire ») de type disciplinaire, transversal ou professionnel.

Études féministes et recherches de genre

Comment le genre est-il actuellement pris en compte dans les enseignements et dans la recherche, en France ? Conçu par l'Association nationale des études féministes (ANEF), cet ouvrage propose un état des lieux des études de genre. Il interpelle les pouvoirs publics en préconisant une meilleure visibilité des cursus qui intègrent ces études et en proposant des solutions novatrices pour l'égalité femme – homme dans les métiers de l'ESR.

Françoise Picq, docteure en science politique, Paris-Dauphine, CNRS-IRISSO, pôle genre

Sylvie Cromer, maîtresse de conférence en sociologie, Droits et Perspectives du Droit, université de Lille 2, chercheuse associée à l'Ined



Éd. La Dispute, « Le genre du monde », janvier 2014

L'Anef

Fondée en 1989, l'Association nationale des études féministes (ANEF) regroupe des enseignantes, des chercheuses, des étudiantes et des femmes travaillant hors des institutions académiques, qui effectuent, dans diverses disciplines, des recherches et des enseignements féministes ou sur le genre. Elle a pour objectif d'œuvrer au développement des études féministes, d'en favoriser la diffusion en France et à l'étranger par le moyen de colloques, publications, recensements d'activités..., d'agir pour accroître la visibilité et la présence de ces études dans l'enseignement, la formation et la recherche, de défendre les intérêts professionnels de celles qui conduisent ces travaux et de lutter contre les discriminations sexistes. •

@ www.anef.org

Le livre blanc de l'Anef

Le premier travail sur le genre dans l'enseignement supérieur et la recherche date d'il y a 30 ans, avec le colloque de Toulouse organisé en 1982. En effet, à l'occasion du colloque national sur la recherche, sous l'égide de Jean-Pierre Chevènement, alors ministre de la Recherche et de l'industrie, de nombreuses femmes chercheuses s'étaient élevées contre la vision masculine de ce colloque et ont réussi à se faire entendre !¹ Et le syndicat national des chercheurs avait d'ailleurs joué un rôle important dans l'organisation de ce colloque, via sa commission femmes².

À plusieurs reprises, des états des lieux ont été dressés, mais pour cette publication, le service du Droit des femmes du ministère a été un vrai incitateur notamment par d'importants financements. La nouveauté de cette édition 2014, fruit de plusieurs années de travail et de réflexion, réside dans le fait

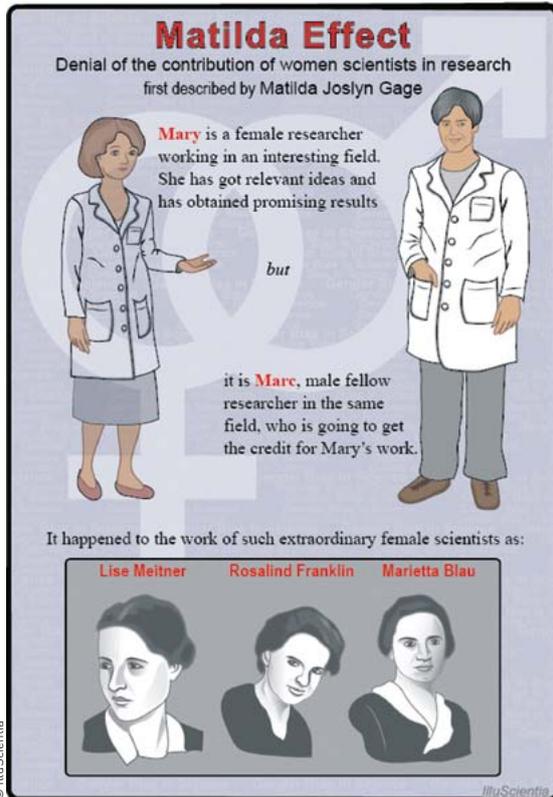
qu'au-delà de l'état des lieux et des dénonciations, elle fait des propositions stratégiques et concrètes.

En effet, pour les vingt ans de l'ANEF, en 2009, plusieurs groupes de recherche sur le genre ainsi que des associations se sont réunis afin d'envisager des perspectives communes pour consolider l'institutionnalisation des études féministes et ainsi favoriser l'égalité réelle entre les sexes dans la société, y compris dans l'enseignement supérieur et la recherche.

L'installation progressive des études de genre dans le paysage universitaire français

On peut parler d'une bagarre permanente, même si les études de genre sont mieux acceptées maintenant. À l'exception de rares moments, comme en 1982, lorsque Maurice Godelier, alors directeur des Sciences de l'Homme au CNRS, avait proposé une ATP (action thématique programmée) qui a permis de financer nombre de recherches les revendications de l'ANEF ont été très peu entendues.

→



L'« effet Matilda » : théorie des désavantages cumulés⁴

Raphaëlle Krummeich, SNASUB-FSU, Rouen

Parmi les dynamiques sociales dans les sciences, l'espace scientifique est stratifié. Les sociologues montrent qu'il existe un effet de Saint Matthieu caractérisant les avantages cumulés : « plus un scientifique est reconnu, plus il tend à recevoir de reconnaissance ». De même, le prestige de l'institution d'appartenance conduit à un effet de trajectoire ou effet de halo. Ces deux mécanismes conduisent à la constitution et la reproduction d'une élite.

Pour les femmes, la théorie des désavantages cumulés ou effet Matilda « souligne le phénomène inverse qui frappe les chercheuses », moins incitées, moins soutenues ou reconnues, indépendamment des poncifs de la dissymétrie des charges familiales, qui n'influe pas sur la productivité scientifique de manière significative. •

→ Aujourd'hui il existe quand même à Toulouse ou à Lyon des cursus complets consacrés au genre. Ailleurs en Europe il y en a beaucoup plus, comme par exemple en Allemagne ou dans les pays nordiques.

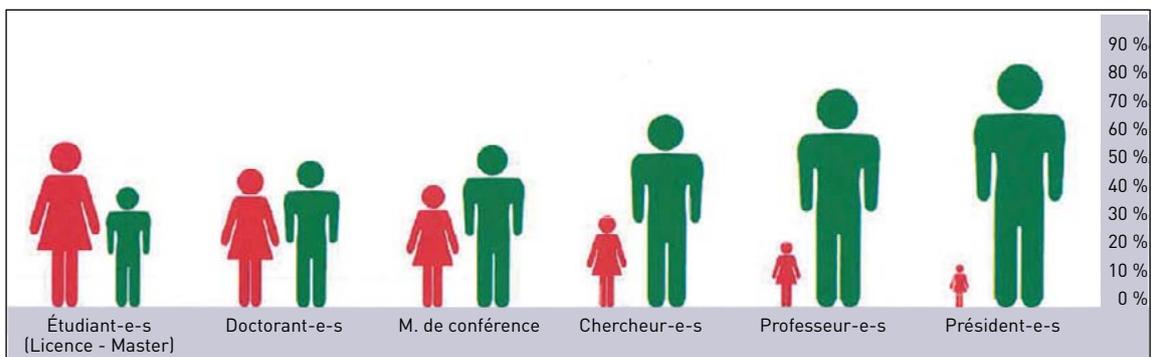
« Graves inégalités hommes-femmes dans la recherche mondiale »³

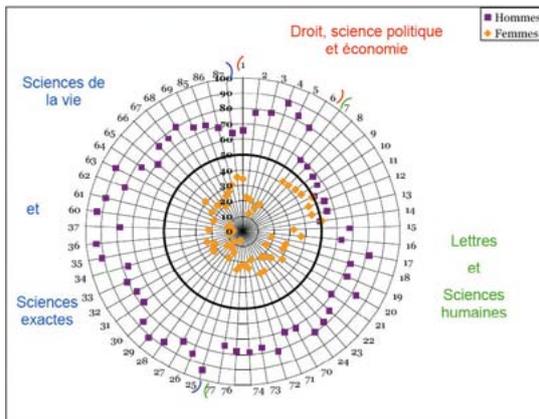
Les inégalités s'observent dans tous les pays mais elles ne sont pas les mêmes selon les pays. Sur les inégalités professionnelles dans le monde de la recherche et de l'enseignement supérieur, l'ouvrage reprend les chiffres du ministère de l'ESR, notamment sur la répartition femmes-hommes par disciplines et par statut.

En France : de nouvelles dispositions législatives porteuses d'espoir ?

Les dispositions législatives, dont les deux termes clés sont « parité » et « lutte contre les stéréotypes », nécessitent une impulsion active des pouvoirs publics. Elles risquent de rester incantatoires si une application concrète, exigeant des moyens et des sanctions ne sont pas envisagées et prises.

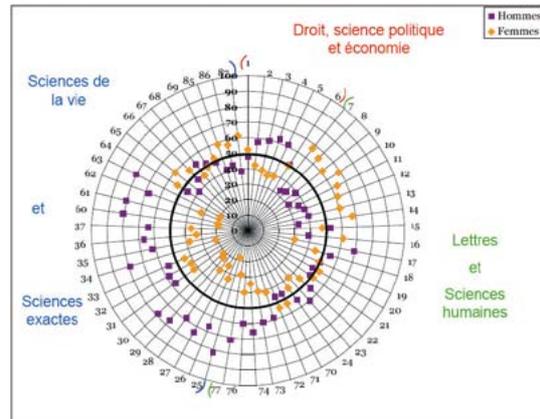
Ainsi, la nomination d'un.e « référent.e égalité » dans une université risque d'être une annonce cosmétique si la personne n'est pas formée, n'a pas de missions détaillées, de fonction précise, des moyens (notamment sous





Source : MESR DGRH A1, GESUP 2.

Part des hommes et des femmes Professeur-e-s des universités selon la section CNU (2010)



Source : MESR DGRH A1, GESUP 2.

Part des hommes et des femmes Maître-sse-s de conférence selon la section CNU (2010)

L'égalité femmes-hommes à l'université française. État des lieux & comparaisons internationales

@ Document du MESR : <http://bit.ly/1gxy3ZU>

forme de décharge), des indicateurs d'évaluation et si une communication sur cette nouvelle fonction n'est pas effectuée en direction des personnels et des usager.es de l'université.

Dans un monde avec des hiérarchies aussi complexes, il est particulièrement important de donner une visibilité aux femmes de

sciences, montrer qu'elles peuvent jouer plusieurs rôles. Pour cela il faut diversifier les représentations qui circulent dans les matériels pédagogiques. Par exemple, montrer les femmes qui ont été mathématiciennes ou informaticiennes pour que les élèves se disent que c'est possible !⁵ ■

Pétition genre et biologie : contre l'usurpation du discours scientifique

Suite aux débats concernant l'introduction des notions d'identité, de rôles et de stéréotypes sexuels dans les programmes de lycée puis de l'ABCD de l'égalité à l'école, le mot genre est peu à peu banni des ouvrages pédagogiques comme des discours ou des rapports politiques. En balayant ainsi d'un revers de main un champ d'étude riche de plusieurs décennies de travaux, le gouvernement choisit visiblement de satisfaire les revendications arbitraires d'un groupe de manifestants. Nous, enseignants et chercheurs en biologie et philosophie de la biologie condamnons ce marchandage du savoir avec des groupes de pression au mépris des connaissances scientifiques actuelles. •

@ <http://www.petitionpublique.fr/?pi=P2014N46021>

[1] Voir la série de vidéos du colloque « Femmes, féminisme, recherches, 30 après » : <http://bit.ly/1h0OTpp>

[2] *La Recherche des femmes*, ouvrage collectif, SNCS, 1981

[3] En décembre 2013, le blog du Monde « Passeur de sciences » publie un article sur les « graves inégalités hommes-femmes dans la recherche mondiale ». Ce papier fait référence à une étude menée aux États-Unis sur un échantillon de chercheurs à qui de faux CV ont été envoyés pour un même poste. C'est un test classique, mais il a révélé une fois de plus que, à compétences égales, les hommes ont la préférence des recruteurs, y compris pour des postes de chercheurs.

[4] D. Vinck, *Sciences et société, Sociologie du travail scientifique*, Coll. U Sociologie, 2007, éd. A. Colin

[5] Voir l'étude sur les manuels scolaires réalisée par le centre Hubertine Auclert : <http://www.centre-hubertine-auclert.fr/publications#manuels>

François Rochigneux nous a quittés

C'est avec une profonde tristesse que nous venons d'apprendre la disparition de François Rochigneux à l'âge de 74 ans.



Militant du SNCS depuis de très nombreuses années, il était particulièrement actif auprès de notre association CAES du CNRS dont il a été le vice-président de 2001 à 2004. Il a également été président de la commission Communication de l'association à trois reprises, travaillant notamment à la mise en œuvre du site Internet. Ses collègues en région n'oublieront pas son implication locale comme président de la région

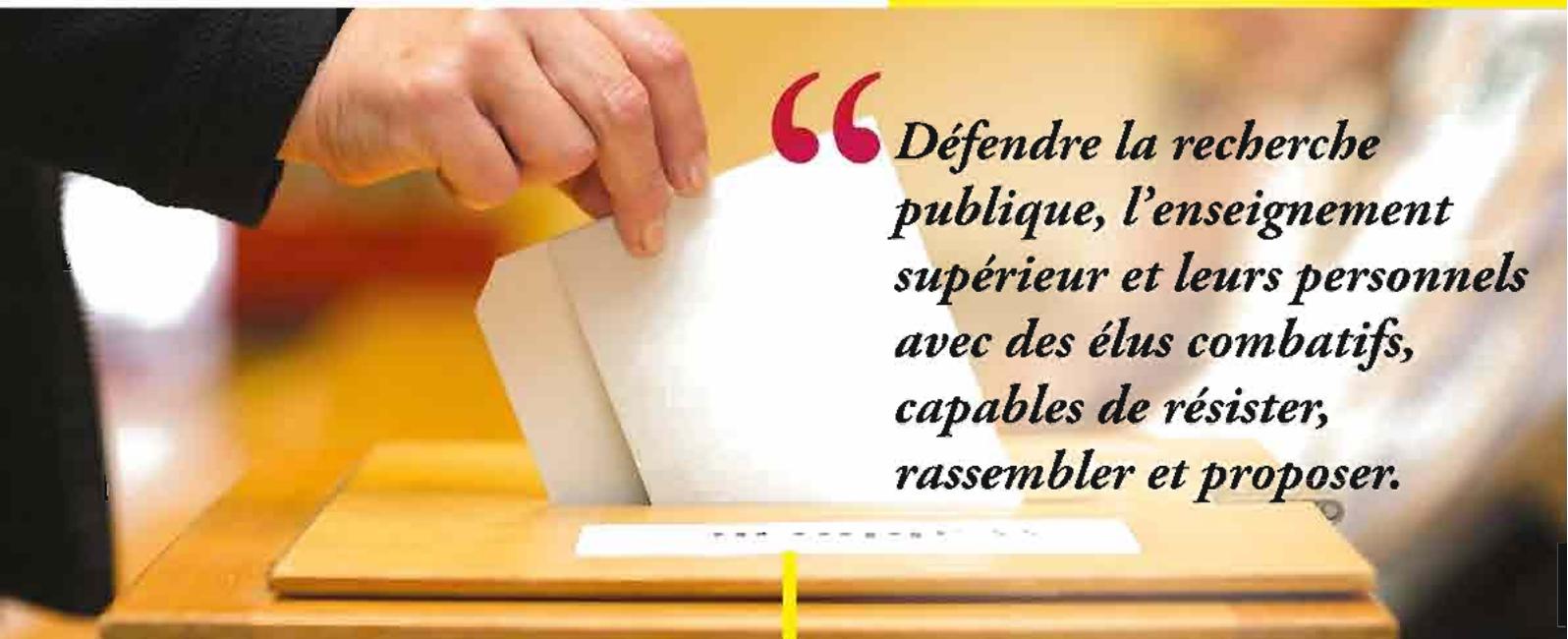
Centre Est, puis dans la gestion du CLE de La Doua.

Tous les collègues, élus et professionnels, qui ont travaillé avec lui gardent le souvenir d'un homme courtois et généreux, doué d'un grand sens de l'écoute.

Les instances nationales et régionales du CAES du CNRS s'associent à la peine de son épouse et de ses enfants. Nous leur apportons toute notre amitié et notre fraternité.

ÉLECTIONS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET DES CONSEILS SCIENTIFIQUES D'INSTITUT

>> **POUR UN SERVICE
PUBLIC DE RECHERCHE
RÉPONDANT AUX
BESOINS HUMAINS**



“*Défendre la recherche
publique, l'enseignement
supérieur et leurs personnels
avec des élus combattifs,
capables de résister,
rassembler et proposer.*”

VOTEZ

pour les candidats SNCS-FSU et SNESUP-FSU

Collèges chercheurs et enseignants-chercheurs

pour les listes SNCS-FSU et SNASUB-FSU

Collèges ITA et BIATOS

|| Date d'ouverture du scrutin : **3 juin 2014**
|| Date limite de réception des votes : **4 juillet 2014**



Je suis Sociétaire CASDEN, donc je vote !



Sociétaire CASDEN, je m'implique dans la vie de ma banque coopérative.
Je participe aux décisions en Assemblée Générale selon le principe : une personne = une voix.

Je vote en ligne !

Je me connecte sur <https://jevoté.casden.fr>*
(mes identifiants sont sur le matériel de vote adressé par la CASDEN Banque Populaire)

Où je vote par correspondance !

Je retourne mon bulletin de vote dans l'enveloppe T**

Bulletin de vote égaré ? Je contacte le 01 64 80 13 43 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur)

* Jusqu'au 27 mai 2014, 15h (heure de Paris).

** Tout bulletin de vote reçu après le 25 mai 2014 ne pourra être pris en compte

casden 
BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

CASDEN Banque Populaire, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, Siège social : 91 Cours des Roches 77185 Noisiel, Siret n° 784 275 778 00842
RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - Illustration : Kliciter Ref. AGCASDEN14